

Histoire de la famille MALCOR

	Première Partie	Page
Chapitre I	Les Malcor avant le XVII ^e siècle	1.1.1.
Chapitre II	Les lieux dits dénommés Malcor et leurs seigneurs	1.2.1.
Chapitre III	Nos aïeux Malcor du XVII ^e siècle	1.3.1.
Chapitre IV	Auban Malcor, l'arrière grand'père de mon arrière grand'père	1.4.1.
	Deuxième Partie	
Chapitre I	Antoine Malcor, l'arrière grand'père de mon grand'père	2.1.1.
Chapitre II	Claude Malcor, le grand'père de mon grand'père	2.2.1.
	Annexe Famille Coulomb	2.2.A.1.
Chapitre III	Marius Malcor, mon arrière grand'père	2.3.1.
Chapitre IV	Les quatre frères de mon grand'père	2.4.1.
Annexes	A Arbre généalogique descendant	
	B Arbre généalogique ascendant	
	1.1.A-1	Carte du Bois de Grapen 4315
	1.2.A-1	Carte du Fief de Malcor

PREMIERE PARTIECHAPITRE ILES MALCOR AVANT LE XVII^e SIECLE

Jusqu'à nouvel ordre, notre généalogie ne remonte pas au delà de 1600 mais on trouve dans les siècles précédents la trace d'assez nombreux Malcor dont on ne peut néanmoins pas affirmer qu'ils sont nos ancêtres directs.

A ma connaissance, le premier Malcor cité est un Isnardus Malcors, témoin d'un acte de 1045 figurant dans un cartulaire de l'abbaye de Correns (Var) (charte 97).

D'après Gabriel Ancey, un autre Isnardus Malcor a été témoin d'un acte du 7 octobre 1221 figurant dans un cartulaire de l'abbaye de St Victor de Marseille, mais je n'ai pas retrouvé cet acte.

Plus tard, on trouve de nombreuses références à des Malcor dans des actes se trouvant dans les archives de Gap. La plupart sont tirées des Chartes de la Chartreuse de Durbon qui s'était établie dans le vallon d'un affluent du Grand Buech près de St Julien en Beauchène. Il ne reste de l'abbaye que quelques bâtiments épars du 18^e siècle mais elle avait été fondée dès 1116 par un disciple de St Bruno. La vallée du Grand Buech s'appelle le Boschaine (ou Beauchène).

Avant de citer les textes de ces chartes qui évoquent avec quelques détails des Malcor habitant la vallée du Grand Buech et qui sont certainement apparentés à nos ancêtres directs, je donnerai deux autres références concernant des Malcor ayant vécu ailleurs dans le Gapençais.

- 1) Il y avait dans un coin perdu de la vallée du Petit Buech, non loin du village de Rabou, un couvent de Chartreusines : Notre Dame de Bertaud, qui fut fondé en 1188 et détruit au XV^e siècle. Dans un acte du 22 avril 1248 auquel ce monastère est partie et qui fut passé à Guiniaise (Drôme) figure

comme témoin un W. Malcor (W pour Willelmus ou Guillaume).

- 2) Dans les archives du mandement de Savines (commune maintenant noyée en grande partie par le barrage de Serre Ponçon) j'ai trouvé mention en 1335 d'un Guyon Malcor et en 1335 puis 1343 d'un Benoît Malcor qui habitaient ce mandement et y cultivaient la vigne. Savines est à 60 km environ du Boschaine.

Revenons maintenant aux chartes de Durbon et à la vallée du Grand Buech. *(Voir carte ci jointe du Gapençais 1-1-A1)*

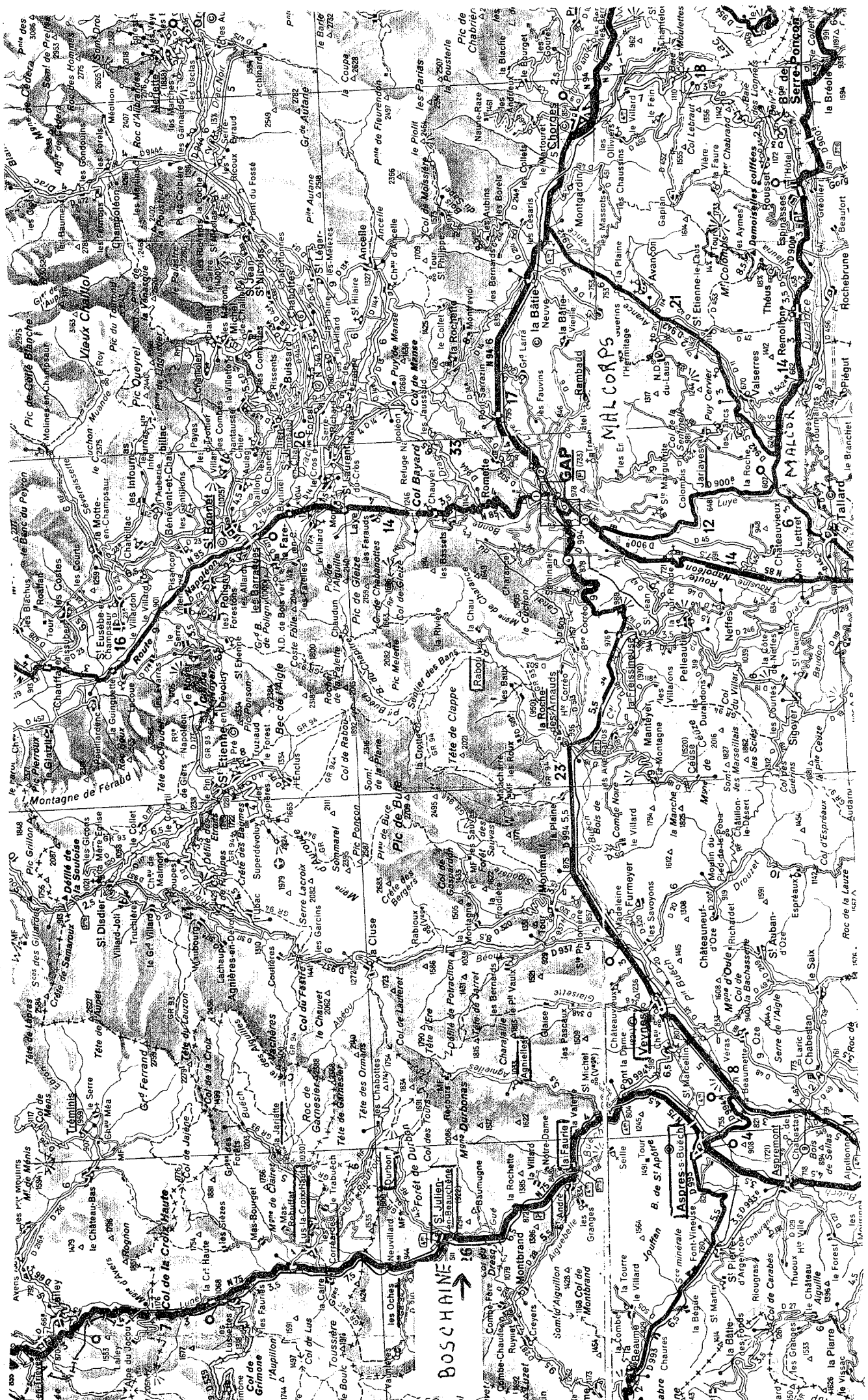
Le Buech est un torrent qui descend du col de Lus la Croix Haute. Sa vallée est souvent encaissée entre des falaises ; parfois celles-ci s'écartent et circonscrivent de petits bassins qui furent peut être occupés par des lacs. Le plus en amont est celui de Lus. Sept kilomètres plus au sud c'est celui de St Julien en Boschaine (altitude 922 mètres). Ensuite à 6 kilomètres vient celui de l'agglomération dénommée tantôt La Faurie, tantôt St André (deux hameaux d'une même commune à 840 m d'altitude). Plus bas encore à 9 kilomètres de la Faurie la vallée s'ouvre et le bourg d'Aspres les Veynes s'est logé là (762 mètres d'altitude).

Dès le 13^e siècle, les Malcor s'étaient éparpillés au long de ces 16 kilomètres puisque le premier texte qui date du 12 mai 1276 cite une maison d'Aspres appartenant aux fils d'un Pierre Malcor mais dans les 17 autres actes qui s'échelonnent de 1278 à 1452, il n'est question, à l'exception d'un seul, que de Malcor habitant St Julien et cet acte unique concerne un Guillaume Malcor, cleric à Aspres, qui par la suite deviendra curé de St Julien.

L'épisode le plus notable de notre histoire ancienne est une bagarre survenue en 1276 entre paysans de St-Julien et moines de Durbon au sujet du droit de pâture sur certains territoires de la vallée. Chacune des deux parties prétendait qu'elle avait été assaillie par l'autre. Le prieur de Durbon

1-1-A-1

Le Gapençais



en bon défenseur de ses ouailles avait excommunié quelques paysans. L'évêque de Gap fut saisi du litige. La communauté de St Julien se réunit alors dans le cimetière pour élire des mandataires. L'un d'entre eux s'appelait Pons Malcor. Un autre Malcor (Guillaume) assistait à cette réunion.

L'évêque entendit les témoins "même ceux qui avaient été excommuniés par le prieur" et termina l'affaire par une absolution générale, assortie de l'interdiction aux deux parties d'en reparler.

Ce compromis fut approuvé par "la fraction la plus grande et la meilleure de St Julien" (major pars et melior universitatis) dont faisaient partie Pons et Guillaume Malcor.

Vingt sept ans plus tard, en 1304, un juge de Sisteron condamna à une amende de 15 livres une dizaine d'hommes dont Pierre et Jacques Malcor. Le prieur de Durbon demanda l'annulation de ce jugement parce que ces hommes étaient sous sa juridiction.

En 1307 et 1308, Pierre, Jacques, Pons et Giraud (?) Malcor sont cités à l'occasion de ventes de terrains.

En 1321, Chastellane, femme de Giraud Malcor, fait un legs à l'église de St Julien.

En 1327, Jean Malcor, cleric à Aspres, est cité comme témoin.

En 1368, les habitants de St Julien, parmi lesquels Giraud Malcor, Guillaume Malcor des Oches et un autre Guillaume Malcor désignent des mandataires pour établir un compromis au sujet de la dime.

En 1377, Jacques Malcor reconnaît avoir en location une terre appartenant à la Chartreuse dont le loyer est de 3 denier et trois autres dont le loyer est d'une obole. Ce n'était donc certainement pas un bien grand domaine.

En 1428, Jean et Pierre Malcor sont cités comme témoins dans un acte.

En 1445, Guillaume Malcor, cleric à St Julien, est nommé chapelain d'une fondation à Aspres et en 1452, le même Guillaume est nommé curé de St Julien.

Des deux cents années suivantes, aucun renseignement concernant les Malcor n'est parvenu à ma connaissance. Dans cet intervalle de temps, les Malcor ont quitté St Julien pour s'installer six kilomètres plus au sud à La Faurie. Plus précisément, le censier de 1656 ne signale la présence d'aucun Malcor à St Julien.

On peut ici s'interroger sur l'étymologie de ce nom de Malcor dont assez curieusement mon grand'père a écrit un jour qu'il le trouvait "si bizarre, si malsonnant". Je pense que "mal" signifie "mauvais" et "cor" "courage". C'est en tout cas ce que pensait le moine du XIII^e siècle qui au génitif lui donnait la forme "Malicordis". C'était aussi l'avis de Frédéric Mistral dans son Trésor du Felibrige de sorte que Malcor voudrait dire Decouragé ce qui n'est évidemment pas très glorieux.

Un livre de Lebel dans la collection "Que sais-je", intitulé "Les noms de personnes" donne comme étymologie "Pas court".

Comme on trouve parfois notre nom sous la forme Malcol on a pensé l'interpréter comme signifiant Le col du malheur, c'est le sens que lui attribuait une vieille dame habitant le hameau de Malcor sur la Durance ; mais ce hameau, pas plus d'ailleurs que les autres de même nom, ne se trouve près d'un col.

Notons que le nom de Colmars, village des Basses Alpes dérive de Collis Martis (colline de Mars).

Mon grand'père qui avait pour ses ancêtres des rêves de grandeur nous aurait volontiers vu descendre d'un Malcolm, roi d'Ecosse, dont quelque arrière petit fils serait venu

échouer en Dauphiné. Il avait même imaginé successivement deux variantes : ce Malcor errant serait venu en France soit dans les fourgons des Plantagenets, soit dans ceux des Stuart. Malheureusement pour cette filiation flatteuse, les Malcor vivaient en Provence avant même le temps d'Alienor d'Aquitaine. Nous ne procédons pas de fils de roi même déposés mais ~~de~~ d'un paysan découragé.

Pour être complet, il faut ajouter qu'il y eut deux familles ayant droit au titre de "seigneurs de Malcor". Elles tiraient leur nom de deux seigneuries, l'une bas-alpine, l'autre occitane, dont le fief était centré sur un hameau du nom de Malcor. Il sera question de ces hameaux et de ces seigneurs au chapitre suivant mais une parenté avec nos ancêtres est totalement exclue dans les deux cas.

CHAPITRE II

Les lieux-dits dénommés Malcor et leurs seigneurs

Je connais l'existence de quatre de ces lieux-dits : l'un est inhabité depuis deux cents ans, les trois autres comptent au maximum une quinzaine d'habitants chacun. Autrement dit, ce sont de bien modestes hameaux.

Trois d'entre eux ne sont pas loin du Boschaine, vallée où nos ancêtres ont vécu pendant 500 ans au moins et il est raisonnable de penser qu'ils ont une certaine corrélation avec notre famille mais aucune trace de celle-ci n'y a été trouvée.

Les deux plus proches du Boschaine se trouvent dans les Hautes Alpes au sud-est de Gap. Voir la carte ci-jointe du Gapençais (1.1 - A.1)

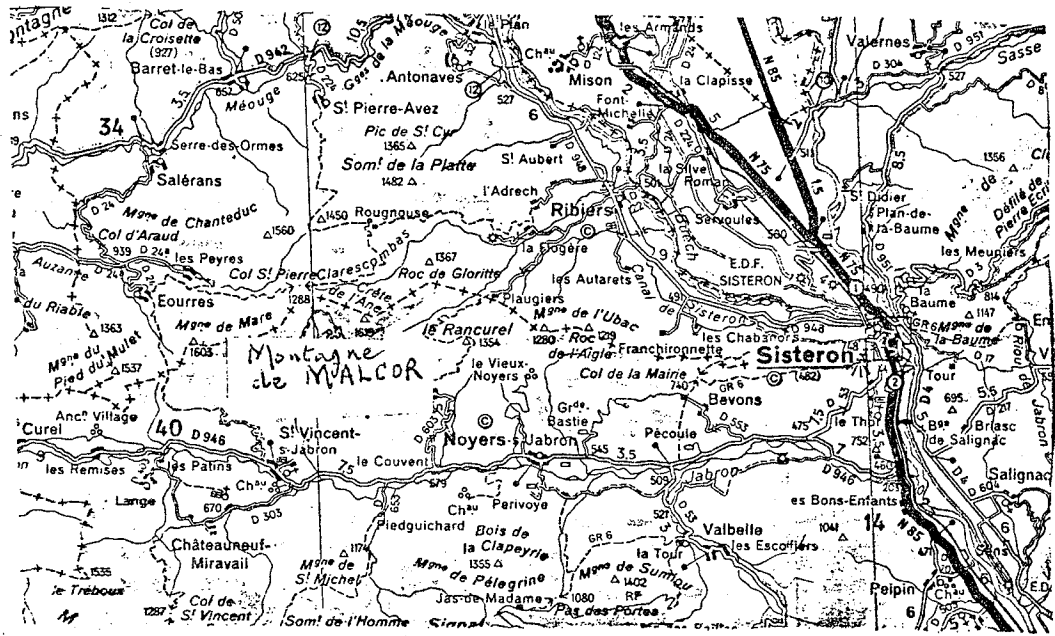
Un premier situé au bord de la Durance, un peu en aval de Serre Ponçon appartient à la commune de Jarjaye. Il se compose de deux maisons que Yves Courson a photographiées. La famille Malcor n'a laissé aucune trace dans les archives de Jarjaye.

L'autre dont le nom s'écrit d'ailleurs Malcorps, ~~se~~ ^{se} ~~aujourd'hui~~ ^{aujourd'hui} mais que ^{d'aujourd'hui} ~~on~~ ^{on} trouve sur le plateau de la Batie Vieille à une dizaine de kilomètres au nord du précédent ; il appartient à la commune de Rambaud et se compose de deux ou trois fermes assez rustiques. Nous les avons photographiées aussi.

Un troisième hameau de Malcor se trouve - ou plutôt se trouvait - dans les Basses Alpes, commune de St Vincent, canton de Noyers sur Jabron, un peu à l'ouest de Sisteron.⁽¹⁾ Il est cité dans un acte de 1299. A cette époque, trois ou quatre moines vivaient là dans un prieuré de St Barthélémy. Ce lieu déshérité était pourtant le siège d'une seigneurie qui fut acquise par un certain Fauris dont le père était marchand mais qui prit dès lors le nom de seigneur de Malcor.

(1) voir la carte ci-jointe 1-2-A.1

Le fief de Malcor



En 1789, ce Malcor était un fief inhabité qui fut rattaché à la commune de Lardiers, fusionnée plus tard avec celle de St Vincent. Il y a cent ans, il ne restait que quelques pierres sur l'emplacement du hameau. A en croire des témoins de cette dernière époque, le climat était si rude qu'il était presque inhabitable en hiver. La hauteur qui le sépare de St Vincent s'appelait encore le mont de Malcor mais la carte d'Etat Major n'en fait pas mention. Dans les registres paroissiaux, on n'a trouvé personne du nom de Malcor.

Le quatrième hameau Malcor se trouve dans la commune de Taussac, canton de Mur de Barrey, arrondissement d'Espalion (Aveyron). Il y a cent ans, il comptait 12 habitants, La famille de Castanede était seigneur de ce hameau. Par mariage, la seigneurie passa en 1703 à la famille de Belmont qui se fit appeler Belmont de Malcor ; cette famille s'est éteinte au XIX^e siècle. Elle a compté des magistrats au Parlement de Toulouse et n'a, bien entendu, d'autre rapport que le nom avec le nôtre. Pourtant, mon grand'père, longtemps à la recherche d'une ascendance noble, imagina un instant qu'un cadet de cette famille de robe était venu au XVIII^e siècle s'établir à St André en Boschaine et n'était autre qu'Alban le plus ancien de nos ancêtres connus de lui. Mais nous savons maintenant que le père, le grand'père, l'arrière grand'père d'Alban habitaient à St André. Le pauvre Alban lui-même était illettré. Sans savoir tout cela le général Ernest Malcor, oncle de mon grand'père, le découragea de suivre cette piste dépourvue de vraisemblance. Il ne devait pas manquer d'humour car il terminait sa démonstration en écrivant : "il n'y a qu'un argument en faveur de ta thèse, c'est que selon une tradition familiale, nous descendrions d'un fils de famille dévoyé". Ce n'était pas le genre d'ancêtre que recherchait mon grand'père et il renonça à nous trouver des aïeux dans la noblesse de robe. Je dois ajouter que notre généalogie montre qu'il n'y a pas non plus de fils de famille dévoyé parmi nos ancêtres Malcor ; ce furent tous de pauvres paysans.

Mon grand'père avait fini par s'y résigner et dans les notes écrites tout à la fin de sa vie, je lis : "Notre famille

n'a pas à désavouer son ascendance plébéienne. A St André, elle paraît surgir du sein de la grande école du peuple, l'école paysanne ; c'est d'elle que jaillit le sang le plus pur !!!

Quand on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a !

Pour clore ce chapitre, je citerai le ^{Village} ~~hameau~~ de Maucor qui se trouve dans les Basses pyrénées et un certain seigneur de Malicorne qui était gouverneur du Poitou en 1578 et s'appelait, paraît-il, ainsi parce que l'un de ses aïeux sonnait mal du cor de chasse !

Je note enfin que les recherches généalogiques de mon grand'père (et par conséquent les miennes) ont pour origine la découverte qu'il fit dans un livre d'histoire de l'existence d'un seigneur de Malcor, celui qui tirait son nom du hameau de St Vincent sur Jabron.

CHAPITRE IIINos aïeux Malcor du XVII^e siècle

(André, Pierre, Claude)

La Faurie fut longtemps le chef lieu de la commune qui s'appelle maintenant St André. C'est un hameau situé sur la rive gauche du Grand Buech à 6 km au sud de St Julien et 8 km au nord ouest d'Aspres. Il est traversé par la route du col de la Croix Haute dont un chemin se détache vers l'ouest ; ce chemin traverse le hameau de St André à 500 mètres de la Faurie, puis 500 mètres plus loin celui de Pusteaux et s'en va au village de Montbrand. De 1650 à 1750, la plupart des Malcor vivent à Pusteaux. C'est là qu'en 1703, ils payent la taille.

La commune de la Faurie comprenait cinq autres hameaux : les granges, Seilhe, la Valette, Notre Dame et le Villars, chacun à peu près à 1 500 mètres de la Faurie. C'est un tout petit monde : 150 familles au total en 1707, soit 800 habitants environ. On comptait 16 familles à la Faurie, 14 à St André.

La commune possédait 4 églises ou chapelles : St Claude, St Jean, St Michel et Notre Dame. C'est peut-être parce que St Claude y était vénéré que notre famille compte tant de Claude .

Le pays avait été dévasté au XVI^e siècle par les guerres de religion. En 1599, les deux églises de la Faurie et la chapelle St Jean étaient rasées. En 1618, l'église de St André était encore en ruines et la messe était célébrée dans une maison particulière. En 1643, la voûte du chœur s'est effondrée à Aspres.

Il restait quelques familles **pro**testantes. Il semble que les Malcor soient toujours restés catholiques mais ils se sont alliés aux Menassier qui avaient été protestants, puis abjurèrent bien avant la révocation de l'Edit de Nantes.

Le clergé de la commune comprenait un curé et un prieur. Le curé recevait 250 livres par an en 1693, 376 en 1760.

Notre plus ancien aïeul connu dans cette lignée est un Claude Malcor qui est né vers 1630, a vécu à Pusteaux et y est mort entre 1690 et 1700. Il est donc à peu près contemporain du plus ancien de nos aïeux Amic que je connaisse : Marcellin Amic (1638 - 1724).

Il me paraît à peu près certain que ce Claude est le fils d'un André habitant déjà Pusteaux qui vécut dans la première moitié du 17^e siècle. Plusieurs autres Malcor de la génération de Claude vivaient à Pusteaux ou St André, notamment un Pol qui était probablement son frère, mais aussi d'autres dont j'ignore les liens de parenté avec nous. Je citerai seulement un certain Maître Malcor Auban qui devait être plus à son aise que le reste de la famille, car c'est le seul à qui on ait donné le nom de Maître.

Les descendants de tous ces Malcor contemporains de Claude ont disparu au bout d'un siècle au plus sans laisser de traces, soit qu'ils aient émigré, soit qu'ils n'aient pas eu d'héritiers mâles.

Il s'agit là d'ailleurs d'un fait constant dans cette famille de sorte qu'à la fin du XVIII^e siècle il ne restait plus dans le Boschaine qu'une lignée de Malcor.

Revenons à Claude Malcor, notre plus lointain ancêtre prouvé. J'ai tout lieu de penser qu'il avait une certaine aisance car, comme on le verra plus loin, il maria son fils aîné Etienne à une Marguerite Blain qui paraît avoir été une riche héritière, au moins pour l'époque et la région.

Claude qui habitait Pusteaux épousa en premières noces Jeanne Vial. Le ménage donna naissance à une fille Jeanne,

puis à Etienne, le fils aîné, et probablement aussi à notre aïeul direct Pierre. Toutefois, je n'ai pas la preuve incontestable que Pierre était de ce premier lit. Jeanne Vial mourut en 1659 et en 1661, deux ans plus tard le veuf épousa Simone Menassier qui lui donna au moins deux filles et un fils Jean.

Simone Menassier avait au moins 38 ans ; d'un premier mariage lui étaient nées quatre filles dont l'une était déjà mariée quand sa mère se remaria . Les Menassier habitaient les Granges, autre hameau de la Faurie. Deux des filles n'abjurèrent la RPR (c'est-à-dire la religion prétendue réformée, comme on disait alors) que cinq ans après le second mariage de leur mère. Je suppose qu'on avait voulu attendre qu'elles fussent majeures et que leur mère avait déjà abjuré avant de se remarier.

En 1708, Pierre et sa femme firent un procès en déportement contre Jean Menassier. Celui-ci transigea pour 60 livres en reconnaissant ses torts.

De la vie de Claude Malcor je ne sais guère d'autre : on peut seulement signaler qu'il fut le parrain d'une fille du Maître Auban Malcor dont j'ai déjà parlé, ce qui suppose une parenté assez proche des deux familles.

°
° °

Avant de parler de Pierre Malcor notre aïeul, fils cadet de ce Claude, je dirai un mot de son frère aîné Etienne. Suivant la coutume de Boschaine, c'est lui qui hérita de la quasi totalité de la fortune paternelle. Il épousa en 1683 sous le régime de la séparation de biens Marguerite Blain. Cette clause du contrat de mariage tend à confirmer mon impression que la fiancée avait une fortune personnelle et ne se contentait pas d'apporter une dot. Elle savait lire et écrire, ce qui était rare pour les femmes de notre famille à cette époque.

Des quatre Malcor payant la taille en 1703 à la Faurie, Etienne était de loin le plus imposé : 72 livres. Il apparaît comme un petit notable. On paraît avoir souvent recours à lui comme témoin ; il est le parrain d'un fils de Maître Auban Malcor.

Marguerite Blain lui donna au moins neuf enfants. Le fils aîné, prénommé Claude comme son grand'père naquit en 1693. C'est lui qui selon la coutume hérita un peu avant 1740 de la quasi totalité des biens de son père. Dans les actes, il est dit "menager" terme qui désigne les petits propriétaires fonciers.

Il avait épousé vers 1718 Isabeau Meynier et en avait eu deux enfants : un fils Etienne et une fille.

Chose étrange, ce Claude à partir de 1740, c'est-à-dire peu après avoir hérité de son père, commença à vendre ses terres. En 1749, il émancipe son fils unique qui a d'ailleurs une trentaine d'années et qui est en droit son seul héritier ; puis il lui vend la moitié de ses biens pour 1 000 livres, gardant seulement ce qui lui vient de sa mère et de sa femme. Ce fils mourut trois ans plus tard, laissant un enfant en bas âge et fort peu d'argent, si on en juge par ses legs : deux messes, 10 livres à la confrérie des pénitents de St André, 30 livres à sa mère, 30 à sa soeur et enfin à sa femme un lit, deux draps et deux couvertures, plus 20 livres si elle décide de quitter la maison familiale de Pusteaux. Il est d'ailleurs qualifié par le notaire de journalier.

Claude, père de cet Etienne, se remariera à 64 ans en 1767. Sa seconde femme lui apporta une dot de 150 livres seulement et il dut en distraire 90 pour rembourser sa mère qui avait fait l'avance d'une partie de la dot de sa fille.

La trace de cette branche aînée disparaît en 1764 après la mort de ce Claude qui acheva pendant ses dernières années la liquidation de ses biens.

Après cette incursion dans le 18^e siècle, revenons à notre ancêtre Pierre Malcor, fils du premier Claude et (probablement) de Jeanne Vial.

Si cette dernière hypothèse est exacte, il naquit un peu avant 1658.

Etant un fils cadet, il n'était pas bien riche au départ. Les actes le qualifient simplement de laboureur. En 1703, il paye 25 livres de taille, le tiers de son frère aîné.

Vers 1684, il a épousé Marie Girard qui lui donna au moins cinq enfants. Ce furent Jacques l'aîné (1686-1756) dont j vais parler d'abord.

Auban notre ancêtre (1690 environ - 1744)

Antoine (1695 - 1740) qui épousa en 1719 Claudine Lesbros et ne semble pas avoir eu de postérité.

Anne (1698 - 1751) qui épousa en 1723 Jean Bermond.

Claude que je crois être né vers 1702 et qui semble être le Claude Malcor oratorien qui fut parrain de mon trisaïeul Claude Noël Malcor.

A la fin de sa vie Pierre Malcor avait quitté Pusteaux pour se fixer 500 mètres plus loin à St André. Je suis porté à penser qu'il cédait ainsi la place à son fils aîné marié dès 1713. Il mourut en 1722.

CHAPITRE IVAuban Malcor et ses frères Jacques et Antoine
(Première moitié du 18^e siècle)

Nous descendons d'Auban, second fils de Pierre, mais avant d'en parler je dirai un mot du fils aîné : Jacques. Celui-ci naquit en 1686. En 1713 il épousa à Lus la Croix Haute Lucrèce Reymond ; qui lui apporta 200 livres de dot ; elle mourut bientôt et en 1715 environ Jacques se remaria. Sa seconde femme Marie Eimeriq, également de Lus, paraît lui avoir apporté de la fortune. En tout cas il fut relativement riche. Il savait lire et écrire à la différence de ses deux cadets. Sans cesser sans doute de cultiver ses terres il se fit marchand ; vers la fin de sa vie on le qualifie de négociant. Il s'installa à St André. En 1730 il achète une terre en prés et vignobles. Les minutes des notaires montrent qu'il faisait assez souvent des prêts d'argent, notamment à ses proches parents.

Ceci dit, quand en 1723 il partage avec ses frères cadets l'héritage paternel, il remet 30 livres à chacun ; c'était la coutume. Plus tard il donnera à ses filles des dots quinze fois plus fortes.

Il eut au moins trois enfants : un fils et deux filles ; tous trois firent de beaux mariages : la bru apporta une dot de 800 livres, les deux filles reçurent l'une 500 livres, l'autre 450. Ces trois mariages furent célébrés à quelques mois d'intervalle en 1739 et 1740. A la même date, Jacques, âgé de 54 ans, fit don à son fils de tous ses biens, sauf une maison qu'il se réserva. (Ce don ne l'empêcha d'ailleurs pas de régler deux ans plus tard le solde de la dot de sa seconde fille). Il vécut encore une quinzaine d'années jusqu'en 1756 ; il avait 70 ans. Son acte de décès lui donne cinq ans de plus conformément à une règle alors quasi générale.

Son fils Pierre, né vers 1715, vécut lui aussi à St André. Il semble avoir été fort à son aise, comme je viens de le montrer. Il eut un fils aîné appelé aussi Pierre dont la

descendance n'a pas laissé de traces et un fils cadet prénommé Jean Jacques né en 1752. Celui-ci est à l'origine d'une nombreuse lignée qui résida dans le Boichaine jusqu'au début du 20^e siècle et qui compte encore aujourd'hui des descendants à Veynes et à Gap. *avec qui nous avons correspondu. Je viens de faire la connaissance d'un Jean Joseph Malcor, centralien*

Il existe cependant un petit doute sur ce Jean Jacques mort en 1800 (à l'âge de 48 ans) car dans le pays on l'appelait Jacques d'Auban, ce qui n'avait, semble-t-il, de sens que si c'était un fils d'Auban. Mais les dates paraissent infirmer cette hypothèse : Auban est mort en 1744 et les registres de l'Etat Civil d'Aspres ne signalent la naissance d'un Jacques Malcor fils d'Auban qu'en 1726. Il est peu probable qu'on ait attribué l'âge de 50 ans à un vieillard de 74 ans. Jusqu'à plus ample informé, la lignée issue de ce Jean Jacques appartient donc à la branche aînée, celle de Jacques, frère de notre aïeul Auban.

On constate de nouveau à cette génération la disparition de la fortune héritée par l'aîné. Les enfants de Jean Jacques furent de très pauvres paysans, travaillant dur, ne sachant ni lire ni écrire. L'un d'entre eux, soldat de Napoléon, mourut on se sait où au cours d'une campagne, *peut être à Waterloo car il est mort en 1815.*

Venons en maintenant à Antoine, l'un des frères cadets de Jacques.

Dès 1719 il avait quitté Pusteaux pour épouser à Aspres sur Buech une veuve plus âgée que lui et chargée d'enfants en bas âge, Claudine Lesbros.

Comme nous descendons aussi des Lesbros, je vais dire ici ce que j'en sais. C'était après les Correard la famille la plus nombreuse du Boichaine à cette époque ; on en trouvait dans toutes les communes et ils étaient même descendus jusqu'à Veynes. Il y a encore aujourd'hui au moins quatre ménages Lesbros qui vivent dans le Boichaine. Au 17^e siècle,

certains Lesbros habitaient Pusteaux où ils voisinaient avec nos aïeux Malcor et il^{en}résulta même un mariage. Mais notre plus lointain ancêtre connu dans cette branche est Etienne Lesbros qui vivait au milieu du 17^e siècle dans la pauvre petite commune d'Agnielles en Bo. chaine située dans un ravin creusé par un affluent du Buech. Elle comptait à peine 200 habitants dont la plupart appartenaient à une famille Bertrand. Le cahier des doléances d'Agnielles donne une triste idée du sort de ses habitants en 1789. Il ne devait guère être meilleur au 17^e siècle.

Pour cette raison peut-être, Pierre, fils d'Etienne Lesbros, se fixa à Aspres, probablement à la suite de son mariage dans ce bourg en 1675 avec Suzanne Didier, fille d'un Jean dont je ne sais rien. Le cadastre de 1684 attribue à Pierre Lesbros une maison et quelques petits lopins de terre mais il n'était pas bien riche et ne savait pas signer.

On peut se demander pourquoi sa fille aînée, Claude ou Claudine, notre lointaine aïeule, entra cependant en 1702 dans la famille Jame, l'une des premières d'Aspres. Les Jame y étaient fixés dès le début du 17^e siècle. De notre plus lointain ancêtre connu dans cette branche, Pierre Jame, je ne sais rien mais son fils Reynaud (< 1626-1709) était un notable. Il avait épousé Claude Blain d'une famille d'artisans d'Aspres (un François Blain était maître cordonnier et savait signer !) Il possédait une maison et une vingtaine de pièces de terre. Il savait écrire et, pour cette raison sans doute, il figure très souvent comme témoin dans les actes d'état civil. Son fils Jean (1651-1788) que j'appellerai Jean I pour le distinguer de son fils et de son petit fils également prénommés Jean, épousa Marguerite Ricard (1653-1734)(fille de Pierre) qui, me semble-t-il, avait du bien et qui lui donna au moins quatre enfants dont Jean II. Celui-ci (1677-1710) fut consul de la commune en 1709 et 1710 (La charge de consul était annuelle) et épousa cette Claudine Lesbros dont j'ai déjà parlé.

Le ménage eut sept enfants en huit ans et on peut penser que ces années furent heureuses, mise à part cependant

l'année 1705 où ils perdirent trois enfants ; mais le sort de Claudine tourna en 1710 quand elle perdit son mari âgé de 33 ans. Son beau père était mort l'année précédente et elle se trouva seule avec quatre enfants à sa charge dont l'aînée, Anne, notre aïeule, avait huit ans et le dernier était posthume. Pour toute aide elle avait, semble-t-il, sa belle mère Marguerite Ricard. Sa vie n'a pas dû être facile et il est vraisemblable qu'il fallut vendre peu à peu les biens des Jame ; ce qui est certain c'est que 15 ans plus tard il n'en restait rien.

Après neuf ans de veuvage Claudine épousa en 1719 à l'âge de 43 ans Antoine Malcor qui en avait seulement 24. On peut rêver sur un mariage aussi disproportionné. Antoine était très pauvre ; il n'avait même pas touché encore sa part d'héritage ; la famille de Claudine n'était pas bien riche ; elle ne put reverser à Antoine la dot de celle-ci et Marguerite Ricard s'engagea à payer seulement les intérêts de cette dette soit 12 livres par an. En fait cet engagement était encore trop lourd ; elle le tint pendant trois ans seulement. Il fut repris onze ans plus tard par Jean III Jame, le fils de Claudine, devenu chef de la famille mais nous verrons dans quelles conditions.

Claudine avait à faire vivre quatre enfants dont l'aîné avait à peine 17 ans. Comment peut-on expliquer ce mariage ? Claudine était-elle encore très séduisante ? ou Antoine était-il très bon ? Le ménage n'eut naturellement pas d'enfant. Dans son testament après quinze ans de mariage Claudine déclara qu'elle léguait presque tous ses biens (peu de chose en vérité) à "son époux bien aimé". Les questions précédentes trouvent-elles là leur réponse ?

Quoi qu'il en soit Antoine se fixa à Aspres en 1719 au plus tard. En 1722 il perdit son père et reçut de son frère aîné sa part d'héritage : 30 livres ; Auban en eut autant. Avec ces soixante livres ils avaient à eux deux juste de quoi acheter un boeuf !

En 1723 Auban épousa Anne Jame, la fille aînée de Claudine, qui avait alors 21 ans. Il devenait ainsi le gendre de sa belle-soeur ! Lui aussi dut attendre (onze ans) le versement de la dot de sa femme. Tout est singulier dans les mariages de ces deux frères.

Après son mariage Auban s'établit lui aussi à Aspres ; la vie y était ^{elle} moins difficile que dans les villages d'amont ? La commune comptait 700 habitants environ et n'était donc pas plus peuplée que celles de la Faurie et de St Julien mais celles-ci étaient seulement des groupements de hameaux habités par des paysans. Aspres était un petit bourg ; on y trouvait des artisans, des chapeliers, des cordonniers, par exemple.

Ni Antoine ni Auban ne franchirent ce pas dans la hiérarchie sociale mais les enfants d'Auban entrèrent dans des familles d'artisans dont nous descendons.

Il semble que les deux frères s'associèrent dans leur travail. En 1722 Antoine avait acheté seul une vigne, mais, en 1730, Auban participe avec lui à l'achat d'une écurie et d'une maison en ruines (un chazal), le tout pour 180 livres payables moitié comptant, moitié deux ans plus tard. A cette époque Antoine était qualifié de voiturier. Il est probable qu'il cherchait à accroître ainsi ses revenus, la culture de la terre ne rapportant pas assez.

Ceci dit les deux frères avaient cependant un peu d'argent liquide. En 1732 ils prêtent à un tiers 36 livres pour un an. Le prêt est reconduit en 1733 mais ils demandent alors des intérêts et le remboursement à la première requi- sition.

Cette même année 1732, Antoine prend à ferme pour 35 livres par an 149 emines (12 à 15 hectares) de terres mais il n'en paya pas régulièrement le loyer de sorte que 8 ans plus tard il devait au bailleur 150 livres. Il est vrai qu'en 1734 il avait dû faire réparer le bâtiment de la ferme et que cela lui avait coûté 45 livres.

En 1733, Antoine vend une vigne, peut-être celle qu'il a achetée en 1722 ; en tout cas cette vigne ci est en piteux état : les murettes de pierre se sont éboulées et la terre a suivi ; aussi n'en tire-t-il que 15 livres.

Ces détails montrent la pauvreté de cette famille. Malgré cela elle était secourable à de plus misérables. Auban a assuré pendant longtemps la subsistance d'un Louis Aubanel. Nous l'apprenons par un acte de 1733 où Antoine, père de ce Louis, reconnaît à la requête de celui-ci devoir 45 livres à Auban, "pour le pain, le vin et les viandes" fournis par ce dernier. Mais la dette, qui portera l'intérêt à 5 % à partir de la seconde année, ne sera remboursable qu'à la mort de Louis.

De même en 1738 on lui rembourse les frais (45 livres) qu'il a faits pour un voisin malade.

En 1734, Marguerite Ricard, veuve de Jean Jame I, meurt à 82 ans ; c'était la mère de Jean II et la belle mère de Claudine Lesbros devenue femme d'Antoine. Sa succession apportait un peu d'argent à la famille Jame. Antoine qui, déjà en 1726, avait réclamé en vain la dot de sa femme reprend l'offensive, d'autant plus que Jean Jame III avait fait en 1732 un assez beau mariage (pour un homme aussi pauvre) puisque la dot de sa femme était de 300 livres dont 35 en meubles et agneaux et 145 payables au bout d'un an. Auban se joignit à l'instance car il n'avait pas davantage reçu la dot de sa femme.

Jean III s'exécuta de fort mauvaise grâce. Il céda à Antoine une maison qui était censée valoir les 133 livres d'intérêts échus qu'il devait et il se reconnut en outre débiteur pour 120 livres des deux frères Antoine et Auban ; cette dette devait être remboursée en 8 ans et portait intérêt à 2 %. Autrement dit Jean Jame ne pouvait pas déboursier plus de 15 livres par an - somme insignifiante.

En 1738 Claudine Lesbros mourut. Elle laissait 45 livres à son cher et bien aimé mari Antoine Malcor, 1 livre

à sa fille Anne et autant à son fils Jean III. Il semble qu'à l'occasion de son second mariage elle avait déjà partagé entre ses enfants du premier lit une partie de ses biens, ce qui expliquerait la modicité de ce qu'elle leur lègue. Quant à ce dont elle disposait à sa mort un premier acte l'évalue à 90 livres, un second postérieur de quelques semaines à 45.

C'est peut-être une coïncidence, mais, cette même année Antoine réclame à son beau fils Jean Jame une compensation car la maison qu'il lui a cédée quatre ans plus tôt est une ruine ; les murs sont en pierres brutes, la porte en bois de sapin, seuls les montants de la porte sont en pierre de taille.

Tous ces détails montrent combien était précaire l'équilibre des finances des Jame et des frères Malcor. On ne leur versait pas l'argent qu'on leur devait et eux-mêmes tardaient à rembourser leurs dettes.

En 20 ans Auban et Anne eurent 9 enfants. Quand Alban mourut en 1744 âgé probablement de 58 à 60 ans (l'acte de décès porte à tort 64 ans) cinq seulement survivaient dont l'aîné, Pierre, avait 17 ans, la dernière 4 ans. Sa veuve dont la charge devait être bien lourde se remaria deux ans plus tard avec un chirurgien Guillaume Artaud.

Il reste pour moi un petit mystère au sujet d'Auban : son acte de décès le qualifie de procureur d'office. Sur ce titre qui fait penser à un homme de loi mon grand père a rêvé : il voyait un juriste en cet Auban que nous savons maintenant n'avoir été qu'un pauvre paysan illettré. Pour étayer son hypothèse mon grand père faisait grand état du fait que le dernier fils d'Auban avait eu pour marraine une fille du chatelain d'Aspres. On a pourtant souvent vu des nobles avoir pour filleuls les enfants de leurs vasseaux et ce chatelain d'Aspres, qui s'appelait bonnement Lachau tout court, n'était sans doute même pas noble !

J'ai rencontré l'expression procureur d'office dans un cas où elle peut s'expliquer. Il s'agissait d'un Pierre Malcor qu'on avait chargé de déclarer à l'Etat Civil le décès

d'un inconnu, mais c'était une mission temporaire. Auban était-il chargé de façon permanente de missions de ce genre ? Je l'ignore.

En tout cas dans les autres actes qui le concernent on le qualifiait de "ménager" c'est-à-dire de petit propriétaire terrien.

DEUXIEME PARTIECHAPITRE I

Antoine Malcor (1737-1809)

Antoine Malcor est l'arrière grand père de mon grand père. Il était né à Aspres sur Buech le 9 juillet 1737 et était fils d'Auban Malcor et de Anne Jame. Il avait 7 ans quand son père mourut, laissant cinq enfants vivants dont l'aîné avait 17 ans. Deux ans plus tard, Anne Jame se remariait; elle mourut moins de cinq ans après. Antoine n'avait encore que quatorze ans.

Comme je l'ai dit, Auban était très pauvre, les Jame aussi. Les orphelins eurent sans doute la vie dure. En 1754, à l'âge de 17 ans, ~~il~~ quitta Aspres pour chercher du travail à Marseille. Il y trouva une famille Clavel, originaire d'Aspres, mais installée à Marseille depuis au moins 10 ans. Ce Clavel marseillais, prénommé Claude, était cordonnier.

Les Clavel étaient fort nombreux à Aspres aux 17° et 18° siècles. Notre plus lointain ancêtre connu dans cette branche, Jacques Clavel, qui vécut dans la seconde moitié du 17° siècle avait épousé Alix Richaud (ou Reynaud) du lieu de l'Epine. Son fils Pierre (vers 1668-1731) devint maître chapelier. Il épousa en 1694 Madeleine Benoît. Des Benoît dont le nom fut transformé à Marseille en Beynet, je sais seulement que Madeleine était fille d'Antoine et de Marie Astier. Pierre et Magdeleine eurent dix enfants : l'aîné des fils, Antoine, prit la succession de son père comme chapelier et son fils, lui aussi prénommé Antoine, lui aussi chapelier à Aspres, épousa en 1759 Marie Malcor, fille d'Auban et soeur d'Antoine.

Un fils cadet de Pierre Clavel, Claude, s'en alla vers 1730 s'établir à Marseille comme cordonnier ; il y épousa Catherine Maurel en 1732 et leur fille aînée Marie à l'âge de 20 ans devint la femme d'Antoine Malcor, mon trisaïeul, en 1764.

Antoine

Un autre frère de Claude Clavel, le cordonnier marseillais, alla se fixer à Aubagne avant 1742 mais cette année là il vint à Aspres se chercher une épouse.

A l'inverse Antoine Malcor fit venir à Marseille sa soeur Rose et en 1763 elle y épousa un tanneur Augustin Servan.

Je remarque que l'émigration vers le sud de nos ancêtres du Bochaine se fit assez rapidement aux environs de l'année 1750. Au 18^e siècle les villages de la vallée du Buech perdirent le quart de leur population, mais Veynes au contraire grossit considérablement. Il est assez curieux que nos aïeux aient enjambé Veynes et gagné la côte en une seule étape. Ils ne furent bien entendu pas les seuls. On trouve alors à Marseille des Correard, des Jame, des Blain qui sont venus certainement du Bochaine.

Revenons à notre ancêtre Claude Clavel. Il était logé rue Caisserie, voie en pente, parallèle au quai Nord du Vieux Port, tout près de la montée des Accoules ; on y voit encore aujourd'hui trois maisons du 18^e siècle assez cossues, ce qui peut laisser supposer que cette rue était alors habitée par des familles relativement aisées. Au mariage de Marie les témoins étaient un "bourgeois", un négociant et un maître maçon.

De la belle famille de Claude, les Maurel, je ne sais rien.

Claude Clavel était mort en 1761 laissant deux fils et quatre filles, tous mineurs. Il légua 125 livres à chacun des six ce qui était assez maigre, mais son héritière était sa femme ; j'ignore ce qui lui revint et comment elle dota ses filles.

Notre aïeule Marie avait 19 ans seulement quand elle épousa Antoine Malcor. Celui-ci avait appris le métier de tailleur et était qualifié de "marchand d'habit".

Le ménage habita d'abord rue Negrel, au pied de l'Hôtel Dieu, côté Est, dans le vieux quartier que les Allemands ont

détruit en 1943. Les Sauvan logeaient dans la même rue, peut-être bien dans la même maison. L'odeur de la tannerie ne devait pas rendre le séjour très plaisant.

On peut supposer que Marie Clavel fit plusieurs fausses couches car le premier enfant vivant, une Catherine, naquit seulement en 1767, trois ans après le mariage. Les sept premières naissances se succédèrent à 18 mois d'intervalle ; trois de ces bébés moururent très jeunes. Après une interruption de cinq ans, cinq autres enfants arrivèrent à un an d'intervalle ; le premier de cette série garda toute sa vie le surnom de Poupon ; un petit treizième fit son apparition quatre ans après cette rafale ; la mère avait alors 49 ans ! Ses nombreuses grossesses ne l'empêchèrent pas d'atteindre l'âge de 84 ans.

Son fils aîné, notre aïeul, naquit en 1769 ; on le prénomma Claude comme son grand père Clavel et Noël parce qu'il était né le 25 décembre.

Le second fils, Alexandre, né en 1774, est l'aïeul des généraux Malcor. Il avait cinq ans de moins que Claude. Les autres frères étaient beaucoup plus jeunes, de 12 ans pour le plus âgé à 21 ans pour le benjamin. Il apparaît clairement dans leur correspondance que Claude et Alexandre se comportèrent comme des pères à l'égard de leurs cadets et ceci déjà du vivant d'Antoine.

Voici la liste des dix enfants d'Antoine qui dépassèrent la vingtième année et leur durée de vie :

Catherine	1767 - 1791	(1)	24 ans	(1)
Claude	1769 - 1835		66 ans	
Alexandre	1774 - 1851		77 ans	
Antoinette	1776 - 1835		59 ans	
Louis (Poupon)	1781 - 1848		67 ans	
Miette	1783 - 1850		67 ans	
Agnès	1784 - 1807		23 ans	
François	1785 - 1863		78 ans	
Charles	1786 - 1850		64 ans	
Antoine	1790 - 1869		79 ans	

Leur longévité fut assez remarquable pour l'époque.

(1) douteux

DEUXIEME PARTIEChapitre II

Claude Malcor (1769 - 1835) et jeunesse de son fils Marius

Noël Etienne Claude Malcor, le grand'père de mon grand'père, naquit à Marseille le 25 décembre 1769. Son premier prénom rappelle qu'il est né le jour de Noël comme mon fils cadet mais son prénom usuel fut Claude. Il fut baptisé le lendemain en l'église des Accoules ; sa marraine fut Françoise Clavel soeur de sa mère (elle ne sut signer) et son parrain ce Claude Malcor dont j'ai déjà parlé et que mon grand'père croyait être Père de l'Oratoire ; en fait c'était simplement un frère convers, n'ayant pas droit au titre de Messire que l'on donnait aux Pères : il fut longtemps (au moins de 1769 à 1776) sacristain du couvent, grâce à quoi on trouve sa signature, comme témoin des inhumations dans la chapelle de l'Oratoire.

Son filleul Claude fut confirmé à sept ans en 1777 et fit sa première communion à treize ans en 1783. Les deux cérémonies eurent lieu à l'église des Accoules.

A partir d'une date que j'ignore, mais qui semble voisine de sa trentième année, Claude a tenu un livre de raison qu'il avait intitulé "Souvenirs" et qui m'a largement servi à écrire le présent chapitre. Claude avait conservé aussi bon nombre de pièces concernant en particulier ses rapports avec l'administration de la Marine.

Il fit ses études au collège de l'Oratoire, congrégation à laquelle appartenait son ^{grand} oncle et parrain ; il eut comme professeurs, pour le latin M. Surand, pour la belle écriture et l'arithmétique M. Polvare.

Ses parents lui firent quitter le collège à la fin de la quatrième, peut-être pour éviter des frais, car leur progéniture s'était très vite accrue (six enfants vivants en 1783).

A 18 ans, en 1787, Claude fut mis en apprentissage chez un sieur Barthélémy "marchand de coton". Le contrat d'apprentissage précise que Claude est "volontairement consentant" et son père s'engage "à le faire bien et fidèlement servir son maître en tout ce qu'il lui commandera de licite et d'honnête"

Le maître promet d'apprendre à l'apprenti la profession et le commerce de marchand "sans rien lui cacher". Si l'apprenti perd du temps "pour maladie ou pour quelque calamité publique" il devra prolonger d'autant son apprentissage.

Le droit du Corps des Marchands pour le luminaire de l'Annonciation érigé dans l'église des R.P. Prêcheurs sera payé par l'apprenti.

Celui-ci logera chez son père et sera nourri par lui.

Le brevet d'apprentissage est taxé d'un droit de dix livres au profit du Corps et Communauté de Messieurs les marchands drapiers, merciers, toiliers, dantelliers, jouaillers et quincailliers de la ville de Marseille et de son terroir.

La durée du contrat était de trois ans, mais pour une raison que j'ignore, Claude était encore en apprentissage en mai 1791 quand l'Assemblée Constituante supprima les corporations et le contrat fut alors rompu. Claude en donne comme motif qu'il ne voulait pas continuer la profession de marchand. N'avait-il pas de goût pour le commerce ou bien jugea-t-il l'avenir de cette profession peu prometteur du fait de la suppression des maîtrises ?

Quoi qu'il en soit, il entra alors comme commis au "Bureau de confiance (?) " "établi sur le Cours vis à vis des "Méduses (?)". Il n'y resta qu'un an et le 20 octobre 1792 à 23 ans fut embauché comme "employé extraordinaire" du Service des Vivres de la Marine aux appointements de 1 200 francs par an.

L'année suivante (1793) fut à Marseille une année fort troublée. La ville avait pris parti pour la Gironde sous l'influence du conventionnel Barbaroux. Elle envoya des troupes jusqu'à Orange combattre l'armée de la Convention mais celle-ci victorieuse entra dans Marseille en août 1793 et ce fut la Terreur. Le sous-chef de bureau Fouque qui était le patron de Claude s'enfuit en émigration et pendant trois mois Claude assura son intérim aux appointements de 2 100 francs par an.

Il espérait bien être maintenu à ce poste à titre définitif mais la place fut donnée au citoyen Darasse, fils du secrétaire d'un des représentants en mission de la Convention : Albitte, Barras ou Fréron. Claude gardera toute sa vie un souvenir amer de cette déception. Elle ne fut donc guère atténuée par la lettre qu'il reçut de l'Administrateur des Ports du Midi quand en novembre 1793 Darasse prit ses fonctions. Certes on l'y félicitait du zèle qu'il avait montré pendant l'intérim et on le nommait employé principal mais son traitement était ramené à 1 200 francs par an et il ne revint que quatre ans plus tard à 2 100 francs.

Toutefois dès 1794 il gagnait 1 800 francs. Il décida alors de se marier et le 2 octobre 1794 son futur beau père Jacques Guigou, cordonnier à Barjols (Var), donne procuration à Joseph Victor Justin Coullomb pour les démarches à faire en vue du mariage de sa fille Françoise Marie avec Claude Malcor.

Marie Guigou était de trois ans plus âgée que Claude. Elle habitait Marseille depuis 1792 c'est-à-dire depuis sa quinzième année. J'ignore pourquoi elle avait quitté si jeune le domicile de ses parents, probablement pour "se placer".

Quoi qu'il en soit la procuration du père Guigou ne fut pas utilisée de sitôt. La Révolution ravageait Marseille (débaptisée par Barras et dénommée Ville sans Nom.) C'est peut-être pour cette raison que Claude et Marie ajourèrent leur visite à Monsieur le Maire et Monsieur le Curé.

Cela n'empêcha pas l'arrivée le 7 mai 1795, sept mois après la procuration du père Guigou, d'un petit Antoine Marius qui fut baptisé le lendemain à l'église des Réformés ; le parrain était son grand'père Antoine Malcor demeurant rue Lavallonée, la marraine Suzon Nicolas, soeur de sa grand'mère maternelle. Le bébé mourut à l'âge de deux mois.

Un an plus tard le 2 août 1795 naissait Etienne Marius mon arrière grand'père. "Les églises n'étant pas ouvertes", il fut baptisé à la maison de son père "par un prêtre français". Le parrain était Etienne Clavel son oncle* et la marraine Marie Malcor sa grand'mère. L'acte de naissance indique

qu'il naquit au domicile de sa mère aux Lices extérieures de la porte de Rome (1) ilot 1, maison 28 et ignore que les parents ne sont pas mariés, puisqu'il donne à Marie le titre d'épouse.

En mai 1797 les appointements de Claude sont portés à 2 100 F par an. Pour cette raison ou parce que la tempête révolutionnaire s'était provisoirement apaisée à Marseille où commandait alors le général Willot, catholique et royaliste, le ménage régularise son union. Les deux mariages civil et religieux furent célébrés le 12 juillet 1797 et en même temps le petit Marius fut légitimé.

Les témoins du mariage civil furent Antoine Malcor, domicilié depuis peu rue du Musée ilot 459, maison 10, Jean Etienne Clavel, cordonnier, oncle du marié et deux tonne-liers. La mariée a signé ; elle savait donc écrire. Le mariage religieux eut lieu à Notre Dame du Mont bien que la paroisse des époux fût St Martin dans un quartier mal fréquenté de la vieille ville. Parmi les témoins figurent Joseph Coullomb, fabricant de verre, qui avait la procuration vieille de 3 ans du père Guigou et Alexandre Malcor, frère d'Antoine et ancêtre des généraux Malcor.

On aimerait bien savoir comment se sont comportés pendant la Révolution nos ancêtres Malcor, c'est-à-dire en fait Antoine et Claude. Ce ne furent certainement pas des royalistes militants ; ils n'auraient pas traversé ces six années de crise sans dommage. Ce ne furent pas non plus des jacobins fanatiques, ils auraient probablement eu des ennuis par la suite. Constatons simplement qu'en 1795 et 1796 Claude et Marie font baptiser leurs nouveaux nés peu de jours après leur naissance et cela même quand (en 1796) les églises sont fermées. D'après mon grand-père, Frédéric, Antoine "était sans doute un esprit ouvert aux aspirations libérales". Pour le fervent royaliste qu'était Frédéric, "libéral" ne devait pas être un compliment et j'ai le sentiment que par là il entendait un républicain modéré de tendance girondine.

(1) place de Rome aujourd'hui

En mai 1798, Claude reçoit de l'avancement. L'ordre de service le concernant est péremptoire : "Il est ordonné au citoyen Claude Malcor de servir dans les bureaux de l'administration des vivres de la Marine au Port de Marseille en qualité de commis principal de troisième classe". C'était le style de l'époque. On le destine au "détail du magasin ; il est chargé de la comptabilité en matières, il signera toutes les pièces".

En septembre le petit Marius a la rougeole "sans suites fâcheuses".

En février 1799 Claude habite toujours "dans la maison de son épouse" mais cette fois place du Lièvre où naît sa fille prénommée Antoine Claudine. Les témoins sont Antoine Malcor son grand-père et Antoinette Malcor, couturière, sa tante, tous deux domiciliés rue du Musée.

A la fin d'avril 1799 Claude reçoit de l'organisme dénommé "Ancienne Administration de la Marine" la lettre suivante datée de Paris le 4 floréal an 7 : "Les ex-administrateurs des vivres de la Marine au citoyen Malcor :
Nous avons reçu, citoyen, votre lettre du 22 germinal sans numéro par laquelle vous nous avez informés de l'attaque d'apoplexie dont le citoyen Isnard a été frappé ; nous avons été très sensibles à cette fâcheuse nouvelle et nous espérons, d'après les secours prompts et efficaces qu'on lui a donnés, que son parfait rétablissement ne sera pas long. Nous comptons sur l'attachement que vous lui devez, sur votre exactitude à remplir vos devoirs et nous vous ferions injure si, dans cette circonstance, nous doutions de votre empressement à redoubler de soins et d'activité pour que les détails du service des vivres ne se ressentent pas du fâcheux événement. Secondez le du mieux qu'il vous sera possible et donnez nous des nouvelles des progrès de son rétablissement. Vous voudrez bien nous servir d'interprète auprès de lui. Salut et Fraternité."

Le 30 avril 1799 Jacques et Marie Guigou, les beaux-parents de Claude périrent dans une explosion de poudres, comme

je l'ai raconté plus haut. Leur héritage fut partagé entre les deux soeurs Marie Malcor et Anne Marie Louchon. La première se vit attribuer "une terre inculte et culte complantée en vignes et oliviers sise à Barjol et estimée 1 000 francs moyennant le versement de 300 francs à sa soeur qui ne recevait qu'une terre valant 400 francs. Ces deux terres furent revendues 8 ans plus tard 2 000 francs payables en cinq ans. L'héritage ne devait pas se limiter à cela, car en 1822 Marie Guigou était en mesure d'acheter avec ses propres fonds une maison valant 15 000 francs environ.

Le citoyen Isnard, en dépit des "secours prompts et efficaces qu'on lui a prodigués" ne paraît pas s'être bien remis de son attaque. En tout cas il est invité à cesser ses fonctions en septembre 1800 et le Munitionnaire général des Vivres de la Marine (1) écrit de Paris à Claude Malcor le 5^o jour complémentaire de l'an VIII, que "des vues d'économie" l'ont porté à supprimer le poste de directeur des vivres à Marseille et à nommer à sa place un garde magasin, le citoyen Bisconty. Claude est chargé de l'intérim et son correspondant termine sa lettre comme suit : "Je me flatte que vous apporterez pendant cet intérim toute l'activité que le service exige et que j'ai le droit d'attendre de votre zèle. Je vous annonce aussi avec plaisir que pour récompenser l'assiduité que vous avez montrée jusqu'à présent je vous ai fait monter de la 3^o à la 2^o classe d'employé principal au traitement de 2 400 francs par an. Je vous salue".

Notons qu'entre 1799 et 1800 la fraternité a disparu de la salutation finale des lettres de l'administration !

Le citoyen Bisconty ne prend son poste qu'en février 1801. A cette nouvelle le Munitionnaire général écrit de Paris à Claude :

"Au moment où cesse votre intérim, j'ai du plaisir à vous donner un nouveau témoignage de ma satisfaction pour la conduite que vous avez tenue et à vous faire mes remerciements du zèle qui n'a cessé de vous animer pour le bien du service

1) Il semble que la gestion de l'administration des vivres de la Marine ait été alors confiée à une sorte de fermier général dénommé Munitionnaire.

et de mes intérêts. Je vous annonce en même temps votre nomination à la place de garde magasin (1) au port de Nice. Si cette disposition vous convient, comme je le présume puisqu'elle vous tiendra en évidence, je vous invite à faire vos préparatifs pour votre départ aussitôt que vous aurez terminé votre comptabilité du port de Marseille. Le traitement du citoyen Gazan, garde magasin actuel à Nice, n'est que de 2 100 francs sujets à la retenue du quart pendant l'an IX mais le vôtre continuera d'être de 2 400 francs comme à Marseille. Il se présentera bientôt, je l'espère, une occasion de vous donner un avancement plus conforme à l'utilité de vos services ; en attendant vous me ferez plaisir d'aller à Nice, ne pouvant plus longtemps laisser le service de ce Port entre les mains du citoyen Gazan. Je vous salue".

On voit qu'à cette époque l'administration française était dans ses lettres pleine d'égards pour ses employés mais que cela ne l'empêchait pas de réduire d'un quart leurs appointements pendant une année entière. Claude se prit à espérer, sur la foi de cette lettre, qu'il allait bientôt avoir un avancement ; il accepta le poste de Nice. Il lui fallut donc quitter son père et sa mère, déjà âgés selon les normes de l'époque (64 et 56 ans). D'après mon grand-père il se reprocha tout le reste de sa vie d'avoir abandonné ces "vieillards respectables et infirmes" ; pourtant les Malcor restaient nombreux à Marseille.

En avril 1801, Claude s'installe donc à Nice, ville devenue française depuis peu. Le Munitionnaire général lui écrit qu'il a appris avec plaisir son heureuse arrivée et son installation dans ses nouvelles fonctions, mais il refuse d'embaucher son frère Alexandre, aussi bien à Marseille où deux employés ont été congédiés par raison d'économie qu'à Nice où le service n'est pas assez important pour nécessiter un employé en sous ordre. Il ajoute : "Je suis tellement pressé par le besoin de faire des économies que je dois bien me garder de créer une nouvelle dépense fixe, telle modique qu'elle soit". Il témoigne "un vif regret" de ce refus et l'assure qu'il fera tout son possible pour attacher son frère au Service par la

1) Les garde magasin étaient assimilés aux sous commissaires de la Marine

suite ; dès 1802 ce sera chose faite.

Pour se rendre de Marseille à Nice à cette époque, il fallait un passeport. Celui de Marie nous fournit son signalement : taille 1,60 mètre, cheveux et yeux châtain, front petit, nez effilé, visage et menton ronds. Il nous apprend aussi que le ménage habitait alors à Marseille rue du Petit Cabotage, ilot 87. Cette famille déménageait souvent !

A Nice Claude hébergea deux soeurs de sa belle-mère, Françoise et Suzanne Nicolas que la mort du ménage Guigou paraît avoir laissées dans l'embarras. Suzanne mourut d'ailleurs de maladie au bout de quelques mois ; trois jours avant son décès Claude lui acheta, pour 300 francs "valeur métallique", une terre.

A peine installée à Nice Marie Malcor accoucha d'une petite Agnès le 14 juillet 1801. Les témoins furent Alexandre et Agnès Malcor, frère et soeur de Claude. L'enfant ne vivra que deux ans.

En septembre on vaccine le petit Marius qui a cinq ans.

Peu après leur arrivée à Nice, Claude et Alexandre s'associèrent sous la raison sociale "Malcor Frères" pour "faire des affaires (?) avec la place de Marseille". En fait Alexandre dirigeait seul "Malcor Frères", Claude était simplement un bailleur de fonds. Je n'ai aucune idée de l'importance de cette entreprise ni de ses activités. Elle travailla avec une maison de Marseille, dénommée La Boulie Mitraillet qui fit faillite bientôt au grand désespoir d'Alexandre et sans doute aussi de Claude.

Les deux frères avaient en même temps (1803) des soucis au sujet de leurs cadets dont le nombre n'avait cessé de croître. Poupon (Louis) était employé à la Recette Générale de la Marine, mais les suivants étaient trop jeunes pour être déjà embauchés par une administration. De plus aucun "n'est propre pour la mer ; François, 17 ans, y serait à la rigueur disposé mais sa vue est trop faible, Charlot (16 ans)

est excessivement poltron, Tonin n'a que 13 ans et il est fort petit. "Alexandre avait un moment pensé que l'un ou l'autre aurait pu entrer à l'Ecole de Chirurgie de la Marine" si les élèves y étaient tant soit peu payés".

Autre souci ; la conscription. Napoléon a besoin de soldats. Alexandre écrit à ce sujet : "La levée des conscrits n'a pas été faite à Marseille, tant s'en faut" (?) "Elle n'a pas fait de sensation" (de troubles ?). "Des démarches sont faites pour François. J'ai dû faire une pétition au préfet et M. le Maire m'a promis de me servir. J'espère le placer chez un procureur ou un notaire aux appointements de 15 francs par mois".

Revenons maintenant à la carrière de Claude. Elle n'évoqua pas aussi favorablement pendant son séjour à Nice qu'on le lui avait fait espérer. Par suite d'une "intrigue" dont il fait mention sans aucun détail il n'eut pas l'avancement prévu. Certes en avril 1802 le Munitionnaire général avait décidé de le maintenir à son poste aux mêmes appointements de 2 400 Francs par an. Mais en juin 1803 le Ministre nomme un nouveau Munitionnaire général de la Marine, lequel assure déjà le Service des Vivres de l'armée de terre en France et en Italie et annonce à Claude que celui-ci a décidé de le laisser en place. Il termine sa lettre comme suit : "Nous espérons que ce témoignage de confiance sera pour vous l'occasion de redoubler d'efforts et de zèle dans l'exercice de vos fonctions". Une inquiétude subsiste toutefois : les appointements de Claude ne seront fixés qu'après l'entrée en fonction du nouveau Munitionnaire. Dans l'intervalle Claude est invité à "se pénétrer de toutes les dispositions contenues dans le nouveau Traité des Vivres" qu'on lui envoie. On l'informe aussi que le munitionnaire ne règle ses dettes que par des acceptations payables à la Banque de France à Paris. Il appartiendra à Claude de "réaliser" ces acceptations". Pour assurer le service de la viande fraîche il devra traiter cette fourniture à Nice au plus grand avantage des intérêts du Munitionnaire. Le marché devra être soumis à son approbation. Cette lettre est signée Courson.

Avant qu'elle ne fut parvenue à son destinataire, le commissaire de Marine, chef du service des ports de Nice et de Villefranche avait écrit au citoyen Vanlerbergh, "caution" du nouveau Munitionnaire général, pour se féliciter de la nomination de ce dernier : "Que le gouvernement n'est-il point en droit d'attendre de satisfaction pour ce service par l'exactitude constante du service des vivres de l'armée de terre" ! (que le nouveau venu assurait depuis longtemps). "Tout lui garantit le résultat le plus heureux". Ce préambule dithyrambique avait sans doute pour objet de s'attirer les bonnes grâces du Munitionnaire, et, sans transition, le Commissaire de la Marine poursuit comme suit : "Sans vouloir influencer votre choix pour la place de garde magasin au port de Nice, je rendrai cependant avec plaisir au citoyen Malcor qui en est revêtu la justice qu'il mérite à tant de titres. Sa moralité et ses connaissances administratives réunies à une sévère probité lui ont valu de vos prédécesseurs les titres les plus flatteurs et les moins équivoques de leur satisfaction. J'ose même, citoyen, vous garantir que sa conservation dans sa qualité ne pourra qu'être très avantageuse pour votre service".

En fait, si Claude fut repris, le Munitionnaire général réduisit ses appointements à 2 100 francs par an, les baissant ainsi de 12 %. Etait-ce une mesure générale comme la réduction de 25 % appliquée pour l'an IX (1801) ? Etait-ce pour ramener le garde magasin de Nice aux appointements du prédécesseur de Claude ? Etait-ce une sanction ? Je l'ignore. En tous cas les appointements de 2 100 francs furent maintenus pendant 8 ans jusqu'au départ de Claude pour Marseille.

C'est peut-être cette réduction de son revenu qui incita Claude, dès qu'il la connut, à solliciter la place de trésorier des invalides à Nice pour lui-même ou, à défaut, pour son frère Alexandre. Le Ministre répondit que Claude ne pouvait pas cumuler son emploi actuel avec cette nouvelle fonction. Par contre il l'encourage à présenter la candidature d'Alexandre au Préfet maritime de Toulon.

Le 20 juin 1804 naît à Nice Etienne Claude Théodule cinquième enfant du ménage. L'acte de naissance nous apprend simplement que son domicile est "au port". Les témoins sont un ami et ^{un}voisin ; ce dernier ne sait pas signer. Le baptême a lieu le lendemain à l'église des Augustins. Le parrain et la marraine sont Marius et Claudine, frère et soeur de l'enfant.

Le 15 mars 1806 ^{Marie}met au monde son sixième enfant. Il est baptisé le 18 à l'église des Augustins. Le parrain et la marraine sont de nouveau Marius et Claudine.

En décembre 1806 Louis (dit Poupon), frère de Claude, âgé de 25 ans, épouse une demoiselle Amat.

En juillet 1807 Agnès Malcor, leur soeur, meurt à 23 ans dans la maison de son père "par suite d'une maladie".

En décembre 1807 il est mis fin à la mission du Munitionnaire général des Vivres et le Ministère de Marine reprend la gestion directe de ce service qui prend le nom d'Administration générale des Vivres ; l'un des administrateurs généraux est le Courson déjà cité. Claude est avisé qu'il est conservé dans ses fonctions aux mêmes appointements et on l'exhorte "en raison de cette marque honorable de confiance de Son Excellence le Ministre de la Marine à redoubler de zèle et d'efforts, à rechercher tous les moyens possibles de procurer des économies au Gouvernement". En contre partie on l'assure que les administrateurs "seront toujours empressés à faire valoir auprès du Ministre les preuves de zèle et d'activité qu'il donnera".

Comme c'est au moins la troisième fois que ses chefs demandent à Claude de redoubler de zèle, ce zèle s'il a obéi à ces exhortations dut être huit fois plus grand qu'à son entrée dans l'administration,

En 1808 on retira de son école le petit Marius qui avait alors douze ans et qui paraît avoir été un bon élève. A 6 ans il avait "fait sa première lecture par les soins de son père." Pendant deux ans on lui apprend aussi la danse. Dès sa onzième année en octobre 1807, son père avait commencé à l'employer

à son bureau (sans appointements, précise-t-il), mais on continua à lui faire donner des leçons ; il commença à 9 ans le violon mais cela ne dura qu'un mois puis un M. Vignal fut chargé de lui apprendre l'écriture. Je suppose qu'il s'agissait de la "belle écriture" car M. Vignal le fit travailler pendant deux ans et demi à raison de 20 leçons par mois, payées chacune 0,90 franc. Son père a noté qu'au total les leçons de M. Vignal lui ont coûté 540 francs. A-t-il voulu alors arrêter les frais ?

En septembre 1808 Marius attrape de nouveau la rougeole, comme elle n'a pas de suite fâcheuse, on pense qu'il a eu en 1798 une "rougeole volante".

En octobre 1808 Alexandre annonce à Claude que le procès concernant la déconfiture de la maison Laboulie Mitraillet est perdu : "Plus d'espoir, mon cher frère, tout est perdu sans retour et d'une manière qui crie vengeance. Je sais que vous avez besoin de consolation ; je m'en remets à Miette et François" (leur soeur et leur frère qui devaient donc habiter Nice). Croyez aussi que je ne suis pas sans en avoir besoin, tout au moins autant que vous. Il semble que le mauvais sort se soit attaché à notre famille depuis quelque mois. Notre père pourrit tout dans son lit ; ce n'est plus un homme ; il faut le changer trois ou quatre fois par jour" (il mourra trois mois plus tard le 9 janvier 1809). "Charlot n'a pas laissé que de nous inquiéter : il avait été appelé pour marcher (pour être mobilisé). Je ne sais par quel événement heureux il en a été dispensé ; j'ai appris qu'il serait laissé tranquille. Tonin n'est porté sur aucune liste mais je fais des démarches pour le faire exempter et j'ai quelque espoir de réussir".

"Eusébie (sa femme qui était enceinte de son premier né, Ernest) est heureusement fort heureuse. Je la trouve changée cependant depuis nos chagrins ; j'ai passé de si mauvaises nuits que, pour me consoler, elle en a passé deux ou trois fois de bien mauvaises aussi".

On remarquera que, dans ce déluge de plaintes, il n'y a pas un mot exprimant des regrets sur la façon dont il a géré "Malcor frères".

En 1809 Marius (13 ans) et Claudine (10 ans) font leur première communion, peut-être ensemble, à l'église des Augustins (Marius avait été confirmé cinq ans auparavant). A l'examen passé l'avant veille Marius reçoit de l'évêque une gravure que nous possédons et qui représente St Louis de Gonzague embrassant un crucifix.

Cette même année Marius commence à apprendre le dessin avec un peintre, M. Mellis, qui est pour cela payé 6 francs par mois. Ces leçons se poursuivront pendant trois ans. Ses parents tenaient visiblement à lui donner accès à ce qu'on appelait les arts d'agrément. Il faut noter que Claude lui même s'était fait une collection importante de peintures et de dessins puisque à sa mort on en vendit à Paris cinquante tableaux dont un Greuze, deux Rigaud, deux Hubert Robert (à supposer que les attributions fussent correctes) et une centaine de dessins. (La notice consacrée à cette vente émet le voeu que les amateurs surmontent "l'espèce d'antipathie" qu'on a pris récemment pour les dessins).

Ceci dit-il me paraît certain que Marius était un enfant très doué.

En août 1809 la ville de Nice fut en émoi. Le pape Pie VII retournant à Rome s'y arrêta quelques jours. Du balcon de la Préfecture il bénit la foule rassemblée sur la plage. Claude note qu'il a eu le bonheur de recevoir cette bénédiction et ajoute "Fasse le Ciel qu'elle me procure la grâce nécessaire à mon salut !"

Le 9 juillet de cette année était né Louis Amédée, septième et dernier enfant de Claude. Il fut baptisé le lendemain en l'église des Augustins. Son parrain était Louis Louchon, veuf de la soeur de sa mère et sa marraine Claudine, sa soeur. Deux mois plus tard mourrait son frère Eugène âgé de quatre ans ; lui-même ne vivra que deux ans.

En 1810 Marius a 14 ans et on décide de lui faire donner

des leçons d'italien moyennant 12 francs par mois par l'abbé Loques, instituteur de la Ville. Il apprendra ainsi l'italien pendant deux ans et trois mois.

En 1811 il commence en outre à apprendre la musique moyennant 9 francs par mois. Ces leçons dureront quinze mois (jusqu'au départ de Nice).

En 1811 Napoléon a besoin de nouvelles recrues. François, frère de Claude, est appelé au service, mais sa famille lui paye un remplaçant.

En mars 1812 une lettre sans entête provenant d'un fonctionnaire du ministère de la Marine annonce à Claude que le garde magasin des vivres de la Marine à Livourne "dont la santé est très délabrée" voudrait échanger son poste contre celui de Nice. Le signataire de la lettre voudrait savoir si Claude a "de fortes raisons" pour ne pas désirer ce changement. Il fait valoir qu'à Livourne il serait logé et recevrait 400 francs par an pour ses frais de bureau, que le service y est habituellement plus actif qu'à Nice et que, par conséquent, "il présentera plus de moyens d'être utile à la Marine et de mériter la bienveillance du Ministre". Une réponse par retour du courrier est demandée pour que la proposition à faire au Ministre ne soit pas retardée.

Il faut croire que Claude ne tenait pas tellement à s'attirer de cette façon la bienveillance du Ministre ; peut-être trouva-t-il de "fortes raisons" pour refuser le poste qu'on lui offrait. En tout cas il ne fut pas nommé à Livourne. Il ne semble pas qu'en haut lieu on lui en ait beaucoup voulu car, six mois plus tard, en septembre 1812, il fut muté à Marseille et y retrouva ses appointements, de 2 400 francs par an, dont il ne bénéficiait plus depuis 9 ans.

Le passeport du 24 septembre 1812 autorisant Marie Malcor née Guigou à se rendre à Marseille avec ses trois enfants nous apprend qu'elle avait les yeux gris, la bouche et le nez petit, le teint blanc ce qui complète mais parfois

contredit le signalement figurant sur le passeport de 1801. Le voyage de Nice à Marseille prit cinq jours et Claude nota dans ses souvenirs : "Je suis arrivé au bon port. Dieu soit loué !"

A Marseille il continua pendant 4 ans à employer son fils pour les travaux de son service comme surnuméraire. Toutefois pendant quelque temps Marius fut embarqué comme agent comptable aux appointements de 125 francs par mois sur le "Danube". Je ne crois pas que ce stage en mer fut bien long et ce fut le seul qu'il fit pendant toute sa carrière, alors que les autres Malcor qui appartinrent au service du commissariat de la Marine, et ils furent nombreux, voyagèrent beaucoup.

A Marseille l'éducation de Marius se poursuivit. Il fut inscrit à l'école gratuite de dessin annexée au musée de la ville et l'année suivante il reçut le premier prix de la première classe pour "un dessin suivant la gravure".

Il fallait aussi s'occuper de trouver un emploi pour les frères cadets Louis et Antoine. Alexandre croit avoir réussi à les caser mais leur futur patron est muté ailleurs. Alexandre lui-même est incertain sur sa propre carrière.

En avril 1814 alors que Napoléon subit échec sur échec, Marius s'en va passer quatre mois à Barjols probablement dans la famille Guigou. Aucun motif n'est donné par les documents que je possède sur cette absence. Serait-ce faire un jugement téméraire que de l'expliquer par la dernière levée de jeunes recrues (les Marie Louise) que l'empereur tenta de faire quand les armées alliées pénétrèrent en France? Marius avait 18 ans cette année là. On ne peut pas ne pas remarquer que tous les frères de Claude en âge de porter les armes réussirent à se faire exempter.

Quoi qu'il en soit la guerre avait cessé quand en août 1814 Claude et Marie vinrent rejoindre leur fils à Barjols.

Dès le mois de juillet le duc d'Orléans était passé à Toulon et, au nom du Roi, avait accordé la décoration du Lis à tous les officiers de la Marine et à tous les "entretenus ayant rang d'officier". C'était "un témoignage de la satisfaction que son Altesse a éprouvée des sentiments de dévouement manifestés par le Corps de la Marine". Le Commissaire général de la Marine invite les bénéficiaires à recevoir cette grâce avec reconnaissance, à la faire connaître à leurs subordonnés et à veiller à ce que les fonctionnaires n'ayant pas rang d'officier ne la portent pas. Bien qu'en résidence à Marseille Claude reçut cette décoration en sa qualité de "commis entretenu".

En juillet 1815, aussitôt après Waterloo, Claude obtient une permission pour se rendre à Barjols. Il a donné comme motif "le règlement d'affaires particulières"; mais je note qu'à chaque retour de la royauté il s'est retiré dans la ville natale de sa femme avec celle-ci et leurs deux jeunes enfants. Sur le passeport de Marie on lit cette fois que la bouche est moyenne, le visage ovale et le teint brun clair. Marie paraît donc avoir bronzé depuis 1812. Le ménage logeait alors à Marseille au 20 de la rue Fortia dans le quartier de Rive Neuve construit en 1784 à la place de l'Arsenal des Galères.

En avril 1816 l'Intendant de la Marine à Marseille annonce "avec plaisir" à Claude qu'il est compris dans la "nouvelle liste" des employés des Vivres.

En juin 1816 Théodule fait à l'église St Victor sa première communion ; il a 12 ans. Son certificat qui a été conservé, porte l'image d'un calice surmonté d'une petite croix, flanqué d'un phénix et d'un pelican ; au-dessous un agneau est couché sur une croix.

En octobre 1817, Marius qui a maintenant 21 ans, est embauché par l'administration des Vivres de la Marine et est nommé à Toulon avec des appointements de 1 200 francs par an.

D'après son passeport sa taille est de 1,65 m, il a le front découvert, les cheveux et les yeux châtain, le menton maigre, le visage ovale, le teint pâle. Les maires sont invités à le loger au cours de son voyage.

En novembre 1817 l'Administration, ne voulant pas conserver à Marseille un employé aussi gradé que Claude, décide de le muter à Toulon. Claude pensa par la suite que cette décision avait de nouveau empêché son avancement mais il reconnaît que, sur le moment, il fut content de se rapprocher de son fils Marius.

Le mois suivant Marie le rejoint accompagnée de "sa demoiselle" (Claudine, 18 ans) et de Théodule. Son passeport, qui a coûté 2 F, est muet sur son signalement, mais nous apprend que le ménage habitait jusque là quai du Dauphin ; le voyage dura de 8 heures du soir à 6 heures du matin. Cet horaire nocturne me fait supposer que le voyage se fit par mer.

Cinq mois plus tard le 1er avril 1818 Claude est nommé garde magasin de première classe à 3 000 francs par mois. Il n'ira pas plus haut dans la hiérarchie et conservera ces appointements jusqu'à sa retraite neuf ans plus tard. Le ménage est logé dans le port militaire, au-delà de la porte de France ; on a mis à sa disposition un appartement dans le bâtiment du service de la boulangerie dont Claude est le chef. Le poste était important mais lourd. Dès 1821 Claude écrivait à son frère Alexandre qu'il "se désespère de ne pouvoir supporter le poids du fardeau dont il est chargé et attribue son infortune à sa "malheureuse étoile". Alexandre lui répond en le plaignant comme il le demande mais pense que "de justes représentations seraient écoutées". Furent-elles formulées, étaient-elles justes, furent-elles rejetées, je ne sais. Ce qui est sûr c'est que Claude ne cessa plus de se plaindre de son triste sort.

Le Roi ayant lui aussi besoin de soldats, Marius participa en octobre 1818 à 22 ans au tirage au sort des conscrits.

Il tira le numéro 57 alors qu'on prenait les 61 premiers. Il paya 200 francs à la masse (?), je ne sais pour quelle raison. Mais en novembre il fut réformé pour faible complexion. Il était écrit qu'aucun Malcor de notre branche ne deviendrait soldat à cette époque.

Le même mois Marius est nommé élève de 1^o classe des Subsistances de la Marine et affecté au port de Marseille. Il part pour Marseille le 9 décembre à 3 heures du matin par les Messageries. Il y arrive à 4 heures du soir.

L'année suivante il participe à un examen portant sur l'écriture, l'orthographe, la rédaction et le calcul. Son travail est envoyé à Paris avec des appréciations très flatteuses de son chef et l'Administrateur des Vivres à Paris en est si satisfait qu'il le fait passer en première classe et lui accorde une gratification de 600 francs.

Il n'est pas le seul membre de la famille qui habite Marseille. Sa grand'mère, la veuve d'Antoine y vit avec ses deux filles non mariées, Antoinette et Miette, mais au voisinage logent ses oncles Alexandre le percepteur (avec sa famille), Antoine (Tonin).

Claude et sans doute Antoine font chacun une pension de 150 francs (par semestre ?) à leur mère. Tonin tient la caisse d'Alexandre et en outre s'emploie à faire rentrer les loyers des maisons de Marseille appartenant à la famille (notamment une sise 18 rue du Tapis Vert).

Antoinette, née en 1776, était au dire de mon grand-père "la soeur adorée" de Claude et d'Alexandre. En 1798 elle exerçait le métier de couturière; peut-être travaillait-elle alors pour son père, le marchand d'habits. En août 1821 à 45 ans elle épousa Louis Matthieu Guion. Ce mariage tardif ne paraît pas avoir enchanté sa famille. Dans une lettre envoyée à cette époque, Alexandre écrit à son frère Antoine : "Dieu fasse qu'elle trouve dans ce mariage tout le bonheur qu'elle mérite à si juste titre !" Dieu n'exauça pas ce

souhait : de "mauvaises affaires" vinrent bientôt ruiner Guion. Pour "rétablir sa fortune" il s'embarqua pour la Martinique en janvier 1827 "plein d'espérance en un avenir meilleur". Malheureusement l'avenir ne fut pas meilleur car son navire fit naufrage et Guion mourut noyé.

Antoinette, veuve et ruinée, fut ~~alors~~ prise en charge par ses deux frères aînés.

A Toulon la famille de Claude fut alors durement éprouvée. De ses sept enfants trois seulement avaient dépassé leur cinquième année : Claudine, Marius et Théodule.

Au cours d'un voyage à Hyères avec ses parents, celui-ci, âgé de 15 ans tomba malade "par suite de l'humidité qu'il gagna à cause de la pluie qui tomba ce jour-là. Cette humidité lui donna un rhume qui dégénéra et affaiblit sa santé". Il pensa qu'il la recouvrerait à Marseille ; Marius qui habitait alors cette ville lui chercha en vain un logement. En désespoir de cause il proposa que Marie, Claudine et Théodule viennent loger chez lui. Il alla les chercher à Toulon et ils partirent le 4 novembre 1819 avec lui.

Finalement ils allèrent se loger rue du marché des Capucins chez leur grand'mère Malcor qui céda sa chambre, mais la vieille dame supporta mal cette invasion. Marius finit par trouver un appartement, mais la maladie de Théodule avait pris "un caractère important" et on laissa l'enfant chez sa grand'mère où il mourut le 29 novembre "dans les bras de sa mère" accourue de Toulon. Ainsi finit tristement ce Théodule, "jeune homme de la plus grande espérance" nota son père dans son livre de raison. Nous n'en savons rien de plus. L'enterrement coûta 22 francs, 5 pour les faire-part, 2 pour la fosse, 15 pour l'inhumation.

Trois jours plus tôt Claudine était retournée à Toulon "pour assister son père qui avait besoin de ses soins" mais aussi probablement pour lui épargner d'assister aux derniers moments de son frère. Leur mère quitta Marseille quelques jours plus tard. Marius la raccompagna à Toulon.

C'est cette mort sans doute qui incita Claude à faire son testament le 16 mars 1820 ; il lègue à sa femme un quart de ses biens en nue propriété et un autre quart en usufruit. Il lui laisse le choix des biens qu'elle voudra se réserver. Leurs deux enfants survivants seront héritiers universels.

On aimerait savoir à combien se montait alors la fortune de Claude et quelle était son origine. De diverses lettres échangées entre son frère Alexandre et lui il résulte qu'en 1819 ils possédaient ensemble une maison sise à Marseille rue Paradis qui valait 24 000 francs. Je pense que c'était celle où logeait Alexandre. Celui-ci en acquit la propriété entière en versant à Claude 12 000 francs qui s'ajoutèrent à 6 500 francs déjà en dépôt chez Alexandre. Les percepteurs de cette époque devaient verser un intérêt à l'Etat sur le montant des impôts mis en recouvrement et non encore réglés par le contribuable. Ils étaient ainsi intéressés à la rentrée rapide des fonds. D'autre part le taux de ces intérêts était assez élevé, ils pouvaient avoir avantage à faire l'avance des impôts avec leurs propres capitaux empruntés à un taux intéressant pour le prêteur. Quelques années plus tard le taux d'escompte étant tombé à 2 ou 2,5 % l'opération devint beaucoup moins intéressante et Alexandre offrit à son frère de lui rendre son dépôt.

D'où venait la petite fortune de Claude ? Etait-ce des économies faites sur ses maigres appointements ou de gains réalisés par la société Malcor frères qui se serait relevée de la faillite de la maison Laboulie Mitraillet ou bien encore de l'héritage de son père ? Cette dernière hypothèse me paraît exclue s'il a dû être partagé entre les sept enfants vivants d'Antoine.

Un nouveau malheur ne tarda pas à endeuiller la famille : "la mort de Théodule causa une révolution à sa soeur Claudine (21 ans) et l'évacuation du sang qui s'opérait en elle à cette funeste époque cessa pour ne revenir plus malgré tous les secours de l'art. Aussi fut-elle constamment malade et l'enflure aux jambes mit un terme à ses misères". Elle mourut le 5 juillet 1820 (sept mois après son frère) dans les bras de son père,

sa mère ayant été enlevée de sa présence, ne pouvant dissimuler son affliction ni retenir ses sanglots".

Dans ses souvenirs, Marius note que "ce malheur affreux lui fait un devoir de redoubler de soins et d'attentions envers ses malheureux parents".

De Claudine nous possédons la photographie d'un portrait peint vers sa vingtième année. C'était une belle jeune fille aux traits réguliers, un visage ovale, de grands yeux bien fendus, une bouche petite, un cou assez long. Ses cheveux sont savamment bouclés au dessus de sa tête et quelques boucles courtes tombent derrière le cou. Elle porte une guimpe de dentelles froncées. La physionomie est peu expressive ; elle paraît sérieuse, sinon triste.

On fit pour son enterrement plus de dépense que pour celui de Théodule. Le service dit "semi solennel" comportait un cortège de 13 enfants de la Charité (ci 12 francs), 49 cierges (soit 8 kilos ; 40 francs), une bannière. Le tout coûta 141 francs.

Des sept enfants de Claude et Marie un seul donc : Marius, dépassa l'âge de 21 ans ; il est vrai qu'il vécut jusqu'à 85 ans ; malgré cela la durée moyenne de vie des sept fut seulement de 19 ans.

Quatre mois avant la mort de Claudine, Marius avait été promu commis entretenu de 3^e classe aux appointements de 1 200 francs par an et en même temps muté à Toulon. Je ne serais pas surpris que l'Administration - assez paternelle à cette époque - ait voulu rapprocher de son père le seul fils qui lui restait. Trois mois après son arrivée à Toulon Marius fut même affecté à la Boulangerie et placé par conséquent sous les ordres de son père.

Dans une lettre à Claude son frère Alexandre commente la promotion de Marius à laquelle, dit-il, il s'attendait car son chef disait beaucoup de bien de lui et "semblait lui être très attaché". Alexandre a donc l'intention d'aller le remercier

car la nomination de Marius "lui est un peu due en raison des bonnes notes qu'il lui a données et qu'il méritait bien du reste". Tonin, frère de Claude et Alexandre, n'a pas eu autant de chance. Le poste qu'il espérait a été donné à un autre mais Alexandre estime qu'il ne faut pas perdre toute espérance car "cet individu a trompé le Receveur général et paraît avoir de la peine à fournir le cautionnement". Incidemment Alexandre nous apprend que, depuis l'entrée de Tonin dans l'administration, il faisait tenir sa caisse par Marius et lui donnait pour cela 100 francs par mois. Il est clair qu'on s'aidait beaucoup les uns les autres dans cette famille

Je ne sais si c'est seulement après son arrivée à Toulon que Marius rencontra pour la première fois Lise Rigaud (en réalité Louise) qui y logeait 87 rue Bourbon chez sa grand'mère Coulomb. Peut-être les Guigou connaissaient-ils déjà cette famille ; car on se souvient que leur représentant au mariage de leur fille avec Claude Malcor était un Coulomb. Quoi qu'il en soit, Marius (24 ans) et Lise (19 ans) s'aimaient dès juillet 1820 (le mois où Claudine est morte), témoin un quatrain daté de ce mois-là :

"Lieu charmant où, de mon amie,
J'ai reçu le premier baiser,
Je te salue et te supplie,
Témoin de mon amour, de ne pas l'ébruiter"

La rime n'est pas riche et le style en est vieux mais l'amour faisait vibrer dans le cœur de Marius une corde poétique qui s'était déjà fait entendre un peu plus tôt si l'on interprète bien la Plainte et l'Envoi que voici :

Si la Beauté que j'adore
Hélas partageait mon ardeur
Je pourrais croire au bonheur
Mais pourquoi m'abuser encore ?

Envoi

"Si du papier que je t'ai envoyé
Il me revenait une page
Empreinte par tes jolis doigts,

Si j'y lisais que tu partages
 L'amour que je ressens pour toi,
 Aussi heureux que tu es belle
 Je mourrais, je crois, de plaisir !
 Mais non, je vivrai, et fidèle
 Serai jusqu'au dernier soupir"

La rime est plus riche ; on peut, bien sûr, se demander si Marius n'a pas copié ce madrigal dans quelque livre.

Cette idylle se prolongea deux ans ; Lise était mineure et d'autre part on discuta ferme au sujet de sa dot. La fortune de la famille Coulomb avait été grande et les filles avaient été bien dotées (18 000 livres tournois soit 17 000 francs) mais la Révolution l'avait quelque peu ébréchée. La dot de la mère de Lise n'avait jamais été versée ; grossie des intérêts elle se montait à 20 000 francs. C'est la somme que cita à Claude la grand'mère Coulomb qui poussait au mariage mais son fils aîné François Coulomb, héritier universel ne l'entendit pas de la sorte. Comme on l'a vu plus haut, il avait réussi à obtenir l'accord de son frère et de certaines de ses soeurs pour que les legs qui leur revenaient fussent réduits d'environ moitié à cause des pertes causées par la Révolution. Quand Claude Malcor demanda Lise en mariage pour son fils, les oncles lui déclarèrent que Lise ne recevrait que 12 000 francs. Claude essaya sans succès de marchander. Les oncles passant à l'offensive demandèrent ce que Claude comptait donner lui même à son fils. Claude proposa bonnement de lui remettre deux mille francs en meubles et effets et de loger le jeune ménage gratuitement pendant cinq ans. Cela n'aurait pas beaucoup pesé sur sa trésorerie car il disposait d'un grand logement de fonction. Les oncles Coulomb firent alors courir le bruit que les Malcor ne voulaient rien déboursier pour ce mariage, ce qui mortifia beaucoup Claude. Il faut dire que, quand on lui demanda ce qui se passerait si son fils mourait avant cinq ans, il répondit qu'il continuerait à loger et nourrir Lise "à moins qu'elle n'ait pas su se concilier notre estime !"

Pendant que ces discussions se poursuivaient Marius prit deux jours de congé pour aller à Marseille assister aux fêtes du centenaire de la grande peste de 1721.

Finalement les deux familles se mirent d'accord. Dans son livre de raison Claude nota : "Je ne dois pas taire que le rabais n'a pas diminué l'amour de mon fils et que, jaloux de ne pas contrarier son inclination, je n'ai pas dû lui refuser mon consentement, la demoiselle Lise paraissant mériter de ne pas être marchandée". La dot de Lise fut fixée à 12 600 francs dont 1 000 francs pour le trousseau, 5 600 francs en "espèces métalliques" et 6 000 francs pour une maison sise 10 rue Magnaque dans le vieux quartier de Toulon qui rapportait 4 00 francs de loyer par an.

De son côté Claude donnait à Marius 6 000 francs d'effets de maison, livres et tableaux et 4 000 francs en numéraire métallique ; il avait fini par accepter de sortir un peu d'argent liquide ! Pour garantir le remboursement de la dot, Marie Malcor acheta à un certain Jean Aycard une maison sise 7 rue St Roch à Toulon et donna sur elle une hypothèque de 12 600 francs (comme elle s'était mariée avant la promulgation du Code Civil elle était libre de ses biens).

Le mariage fut encore retardé par un scrupule de Claude. Il ne voulait pas que son fils et lui fussent mêlés au compromis à intervenir entre Lise et son oncle pour la réduction du legs du grand'père. On décida donc d'attendre la majorité de Lise qui n'aurait 21 ans que quelques mois plus tard, le 5 août 1822. Par contre dès que cette date fut arrivée on ne perdit pas de temps ; le compromis fut signé le 19 août, le contrat de mariage le 24, le mariage civil fut célébré le même jour et le mariage religieux le 26 !

Le contrat de mariage fut signé chez la grand'mère Coulomb qui, trop âgée, ne put le signer elle-même. Il ratifiait l'accord conclu sur la dot de Lise et l'apport de Marius. Il stipulait aussi - mais je suppose que c'était alors une clause de style - que "les époux s'engageaient à se marier religieusement à la première requisition de

l'un d'entre eux".

Le mariage religieux fut célébré à une heure du matin à l'église St François. Les témoins étaient Louis et François Malcor, oncles du marié, Denis Flamenq et Pierre Deville pour Lise. Les Flamenq étaient cousins des Rigaud. Les oncles Coulombn'étaient pas là.

Marius a noté que pour son mariage il avait dépensé 1 645,40 francs mais que son oncle Alexandre lui avait remis 1 200 francs et sa mère 410.

Les principales dépenses furent :

un écrin		490 francs
un schal cachemire français		400
une robe de crêpe de chine		64
un bonnet et le voile		50
un chapeau rose		36
trois paires de gants longs	9	}
six paires de gants courts	10	
une paire de mitaines	5	
un fichu et 26 pans (?) de satin		25
laine pour les demoiselles (?)		147
deux places à la diligence	16	}
étrennes aux postillons, chambre	8	
une peau de mouton	3,50	
un savon pâte d'amandes	1,20	
publications et dispense		42
dons à la commune et à l'église		45
acte de mariage		232
une théière et un bol	7	}
deux urnes en albâtre	8	
trois socles en bois	5	

Le jeune ménage se logea d'abord dans la maison de la Boulangerie du port où vivaient Claude et Marie Malcor.

Dix mois après son mariage Louise Malcor y met au monde

le 11 juin 1823 son fils aîné Marius Victor l'ancêtre des Ancey et des Mallard. Le baptême a lieu à l'église St Louis. Claude Malcor, son grand'père, et Magdeleine Coulomb, son arrière grand'mère, sont parrain et marraine.

Moins de treize mois plus tard, le 7 juillet 1824 naît une fille, Claudine. Le baptême est célébré à l'église St Louis mais l'enfant est née 7 rue St Roch où le jeune ménage s'est installé. Claude et sa femme sont le parrain et la marraine. Claudine mourra à l'âge de deux ans.

Le 11 mars 1825 la mère de Claude, Marie Clavel, âgée de 81 ans, meurt "entourée de ses enfants" dans sa maison de la rue du Marché des Capucins à Marseille après quelques jours de maladie. Sa santé devait être bonne pour lui avoir permis de supporter sans dommage treize grossesses complètes et probablement quelques fausses couches en plus. Alexandre signale à Claude que "sa part dans nos derniers devoirs à notre respectable mère" est de 97 francs. Comme Claude n'était pas le seul à participer à ces frais, l'enterrement dût être solennel !

Dorénavant c'est à Miette, sa soeur restée célibataire (42 ans) que Claude versera une pension.

En septembre 1825 le troisième enfant de Marius naît, quatorze mois après le second ; on le nommera Edouard. Claude et sa femme on seront le parrain et la marraine.

Cette même année 1825 Alexandre annonce à Claude qu'il vient de faire l'acquisition d'une "campagne" au plan de Cuques au dessus de La Rose (faubourg de Marseille). "Ce n'est pas pour avoir une campagne comme on en a à Marseille mais une belle et bonne terre productive". Il a fait cet achat "par esprit d'économie et plus encore pour la santé de ma femme qui ne l'a pas bonne, tant s'en faut, depuis plusieurs années". Il compte vendre sa maison de ville qui est, écrit-il, d'un loyer fort cher (?), se loger à moitié prix dans son arrondissement et habiter la campagne les trois quarts de l'année. Le prix de la campagne est supérieur

à 65 000 francs. Il y a de l'eau en abondance pour le jardinage et des prairies. Eusébie et lui seraient bien charmés d'y voir les Claude mais "ceux-ci sont si sédentaires qu'il est presque impossible de l'espérer."

Les affaires d'Alexandre étaient toujours florissantes et il le faisait savoir à son frère avec quelque complaisance. Il suit entre autres la construction d'une "bâtisse".

Malgré ses nombreuses occupations jamais sa santé ne lui a paru meilleure et il conclut "nos enfants n'auront pas à nous reprocher d'avoir perdu notre temps et ce que nous leur laisserons sera bien et valablement acquis". En fait sa réussite matérielle fut bien supérieure à celle de son frère.

Ailleurs il lui écrit : "Travaillez-vous toujours beaucoup ? Un peu de repos à notre âge (il avait 50 ans !) est cependant bien nécessaire mais je crois que nous sommes destinés, vous et moi, à ne nous reposer qu'au cimetière. Plaise à Dieu de nous y appeler le plus tard possible pour le bien de nos enfants". En fait il se trompait sur l'état d'esprit de son frère qui était complètement découragé par les difficultés réelles ou supposées de sa tâche. On remarquera en passant qu'Alexandre vouvoie son frère ; je me demande si tous les enfants d'Antoine se vouvoient entre eux. Cela me paraîtrait extraordinaire et je suppose qu'on vouvoyait Claude parce qu'il était le chef de la branche aînée. Dans le même esprit j'observe que parfois ses oncles désignaient Marius, le fils désormais unique de Claude, par son seul nom de Malcor.

C'est en 1827 que naît Frédéric, mon grand-père, troisième fils de Marius et Lise. Le ménage habite alors 7 rue d'Angoulême. Le parrain est Antoine Malcor, frère du grand-père de l'enfant, la marraine Claire Flamenq, cousine de sa mère.

Cette même année la France, l'Angleterre et la Russie étaient parties en guerre contre la Turquie pour obtenir

qu'elle reconnaisse l'indépendance de la Grèce et la flotte française prit part à la bataille de Navarin. Cette guerre navale implique un surcroît de travail pour le port de Toulon et notamment pour la boulangerie qui devait servir 10 000 rationnaires dont 4 000 forçats. Dans une lettre à son fils, Claude écrit que sa santé fut altérée par un travail tous les jours plus considérable. Pour ne pas l'affaiblir davantage il fallait qu'il "cesse cette activité soutenue que la faiblesse de ses jambes et de sa vue ne lui permettait plus."

Il eut alors la fâcheuse idée de tenter une manoeuvre périlleuse et en septembre 1827 écrivit à son ministre que "dix ans de travail assidu dans le détail de la boulangerie ne lui permettaient pas de continuer ses services dans cette fonction" ; il demandait donc à être nommé sous directeur des subsistances du port ou, si c'était impossible à être autorisé à prendre sa retraite. Il avait seulement 58 ans et j'ai tout lieu de penser qu'il ne s'est pas rendu compte que sa retraite serait donc très faible.

Claude fut pris au mot. On lui préféra le beau frère d'un commissaire général de la Marine et, après six semaines de réflexion, le Ministre le mit à la retraite à compter du 1er janvier 1828. Dans une lettre écrite à son fils vers cette époque Claude se plaint amèrement d'avoir été barré dans l'évolution normale de sa carrière par des collègues disposant de protecteurs bien placés. Il s'en dit "honteux et affecté". Il fait état des notes élogieuses de ses chefs, de sa conduite exempte de reproches. Il se reconnaît bon frère, bon époux et bon père, fait état de son zèle pour le service : il a toujours été "jaloux de remplir ses devoirs en ne se permettant pas la moindre distraction". Il me semble que ce plaidoyer avait pour objet de prouver que ce n'était pour être oisif qu'il avait demandé sa mise à la retraite ; il avait dû entendre exprimer ce reproche autour de lui. Sa conclusion est que l'homme propose et Dieu dispose.

Il assura l'intérim jusqu'à la fin de janvier et quitta alors son appartement dans la boulangerie pour se loger dans sa maison du 7 rue St Roch.

En juillet 1828 Antoine Malcor (Tonin), frère de Claude, épouse à Cassis Clémence Granet. Il a 38 ans, elle 21. Le récit de ce mariage romanesque se trouve en annexe. Le mariage religieux eut lieu dans l'église de La Palud à Marseille.

La pension de retraité de Claude fut liquidée au bout de dix mois. Elle s'élevait à 757 francs ^{par an} calculés comme suit :

Minimum pour 30 ans de service	600 francs
Cinq années 1/4 supplémentaires	157

Elle n'atteignait donc que le quart du dernier traitement d'activité. C'était maigre. La lettre ci-dessous du Ministre de la Marine présentait la chose comme une véritable faveur : "Monsieur, je m'empresse de vous annoncer que le Roi sur le compte que je lui ai rendu de vos services a bien voulu vous accorder une solde de retraite de 757 francs sur la Caisse des Invalides de la Marine. Vous trouverez ci-joint l'ordonnance de Sa Majesté qui consacre cette grâce. J'ai l'honneur de vous saluer".

Dix mois plus tard, son successeur à la boulangerie ayant obtenu un congé de deux mois, Claude assurera de nouveau l'intérim. Au cours de ce congé ce successeur remit à un sien oncle qui appartenait à l'administration de la Marine à Paris, une lettre de Claude se plaignant de la maigreur de sa retraite. La réponse remise au neveu (se méfiait-on de la poste ?) est ainsi libellée :

"J'ai toujours rendu justice à vos bons services et je suis persuadé que si, lorsque vous avez demandé d'être débarrassé du fardeau de la boulangerie de Toulon, il eut été possible de vous replacer à Marseille ou de vous accorder le grade de sous directeur à Toulon vous auriez continué de servir très utilement. Je trouve comme vous que votre pension est bien modique mais je me suis assuré qu'elle avait été fixée conformément au règlement.

"Les deux avancements que votre fils a obtenus dans l'espace de 18 mois (1) sont tout à la fois la récompense de son travail et une preuve du souvenir que M. l'administrateur conserve de vos longs et utiles services. Il continuera, je n'en doute pas, à marcher sur vos traces et de mériter de

(1) employé de 2^e classe en janvier 1826, employé de 1^o classe le 1^{er} juillet 1829. En 18 mois, ses appointements passent de 1 200 à 1 800 F !

plus en plus la bienveillance de l'administration."

Qu'en termes galants ces choses là étaient dites au temps du roi Charles X !

Cette même année 1829 en mars naquit le quatrième fils de Marius prénommé Patrice Victor dans la maison de la cousine Flamenq 49 rue Royale. Le parrain est à nouveau Claude Malcor, la marraine une tante de sa mère, Mme Charbonnier née Coulomb. Le baptême a eu lieu à l'église St Louis, six jours après la naissance. Marius est nommé commis principal et gagne désormais 2 100 F par an.

En juillet Antoine a un fils et demande à son frère Claude d'être parrain. Celui-ci, indisposé, se fait remplacer au baptême à Cassis par son fils Marius. La jeune femme d'Antoine de nouveau enceinte fait une fausse couche en février 1830 et en meurt cinq semaines plus tard.

En mai 1830 le duc d'Angoulême s'embarque à Toulon pour l'Algérie. La ville fut illuminée, les maisons pavoi-sées. Les troupes firent un exercice de débarquement.

En décembre de la même année le cinquième garçon de Marius prénommé Paul vint au monde dans l'autre maison du ménage 3 place St Roch. Le parrain est un Flamenq, parent de la femme de Marius, la marraine Marie Malcor, la femme de Claude ; il est assez étrange qu'on ait attendu l'arri-vée de son sixième petit enfant pour la prendre comme mar-raine. Le baptême eut lieu à l'église St Louis.

Le 5 avril 1831 est célébré le mariage de François Malcor, frère de Claude, avec Rose Blanc. Il est âgé de 46 ans. Ces frères Malcor se sont mariés tard.

Les "souvenirs" de Claude s'arrêtent là. Il mourut quatre ans plus tard à l'âge de 66 ans, sept ans après son départ en retraite, victime de l'épidémie de choléra "sans précédent" de cette année-là. Les morts étaient si nombreux que les cadavres étaient jetés en vrac dans de grandes fos-ses ; son fils réussit cependant à obtenir que son corps

fut placé dans le caveau de famille. Deux jours plus tard sa soeur Antoinette mourait, probablement du choléra elle aussi.

Un inventaire après décès nous donne un aperçu du logement de Claude qui se limitait alors, semble-t-il, à une chambre, un salon et une salle à manger. La chambre contenait un lit, une commode, un chiffonnier et six chaises ; le salon un canapé, trois fauteuils, six chaises, une console, un petit guéridon, une glace, il était donc assez grand ; la salle à manger contenait une table, un buffet, quelques chaises. Le mobilier est évalué à 120 francs pour le salon, 80 francs pour la chambre, 50 pour la salle à manger, 25 pour la cuisine, 85 francs pour le linge de maison, 110 pour le linge de corps. A quoi il faut ajouter six couverts en argent valant 200 francs (c'est le seul luxe) et 355 francs de numéraire. On arrive ainsi à un total de 1 025 francs. J'ignore la valeur des maisons et des capitaux liquides qu'il possédait.

La pension de sa veuve fut fixée à 400 francs par an, à peine plus d'un franc par jour, ce qui correspondait à 53 % de la retraite de son mari, à 13 % de son dernier traitement d'activité.

En appendice du livre de raison de Claude mon grand' père a ajouté cette pièce de vers qui semble bien écrite de la main de Claude et en tout cas est vraisemblablement son oeuvre :

"Quiconque n'a pour lui que Service et Savoir
Doit se trouver heureux de ne jamais déchoir.
Pour atteindre ce but il faut se rendre utile
Remplir bien ses devoirs et trouver tout facile
Tel fut le sieur Malcor dans son activité.
Lisez ses souvenirs, tout y est constaté
Il fut des appelés mais non pas des élus
Grâces aux protégés, aux faveurs, aux intrus :
Mais ce qui le console et qui le satisfait
C'est d'avoir à ses chefs inspirés des regrets"

Cette "poésie" n'ajoutera rien à la gloire littéraire de notre famille mais elle illustre bien l'amertume du pauvre Claude qui dans la lettre que j'ai déjà citée écrivait encore : "Les regrets sont superflus mais je ne me résigne que par la pensée que je puis me reposer sur la bienveillance de tes chefs pour réparer les torts faits à ton père". Suivent des conseils qui contredisent un peu ce qui précède : "Le principal moyen pour arriver dans la partie que tu as adoptée c'est de remplir tes devoirs avec discernement, zèle, assiduité et probité, de te concilier l'estime et l'amitié de tes chefs et de faire tout de bonne volonté et avec plaisir, car alors tout est facile". Mais après cette exhortation paraissant impliquer qu'ici bas le juste finit toujours par être récompensé il ajoute : "quoi qu'il arrive, n'ayant rien à se reprocher, on dort tranquille et on est content de soi"

CHAPITRE II - Annexe

Famille Coulomb (ou encore Coullomb)

Dans cette lignée, notre premier ancêtre connu est l'arrière grand'père de mon grand'père. Il s'appelait Joseph Coullomb et a dû naître aux environs de 1700. Il épousa Jeanne Lambert.

Leur fils Gaspard, né en 1730 à La Cadière, village situé à 10 kms au nord de Bandol, habitait Ollioules, gros bourg à 8 kms au nord ouest de Toulon quand il épousa le 20 mai 1757 à Toulon, Marie Madeleine Girard, née à Cotignac, fille de Joseph Girard et de Marie Bonnifay, originaires de Marseille. A cette époque Gaspard était tonnelier. Sa femme lui apporta une dot de 1900 livres, alors que dans le même temps les dots de nos aïeules de la vallée de Boschaine étaient seulement de 200 à 300 livres. Le futur ne fit lui-même aucun apport à la communauté.

Par la suite Gaspard Coullomb devint négociant et fit fortune. D'après son testament, on peut évaluer ses biens à 200 000 livres. Il était entre autres propriétaire d'une maison 87 rue Bourbon à Toulon où il habitait.

Le ménage eut au moins six enfants : deux fils : François l'aîné et Joseph, quatre filles qui toutes se marièrent.

Gaspard mourut à 61 ans le 10 décembre 1791 au début de la Révolution. Il avait fait son testament quelques semaines plus tôt, le 18 octobre devant six témoins : un maître marchand, un marchand de bois, un maître tonnelier, deux tonneliers et un perruquier. On peut penser dès lors qu'il faisait le commerce des tonneaux ou des bois. Le fils aîné est seul héritier mais à charge pour lui d'exécuter les legs prescrits : savoir 30 000 livres à son frère cadet, 18 000 livres à chacune de ses deux soeurs non encore mariées ; celle-ci a droit en outre, si elle ne se marie pas, à l'usufruit de la maison de la rue Bourbon et à la moitié du mobilier qui s'y trouve.

Comme beaucoup d'autres Toulonnais, la famille de Gaspard Coulomb - tout au moins sa veuve, ses fils et les deux dernières filles qui étaient mineures (ainsi d'ailleurs que le cadet) - émigrèrent en 1793⁽¹⁾. Elle s'installa à Livourne peut-être séjourna-t-elle aussi à l'île d'Elbe car c'est à Porto Ferrajo, capitale de l'île, que le 17 novembre 1794 Sophie, l'avant dernière fille de Gaspard, épousa à l'âge de 19 ans un autre émigré, Joseph Romain Rigaud. L'histoire des Rigaud fait l'objet d'un autre chapitre. Je dirai seulement ici que le jeune ménage n'eut qu'une fille : Louise, née le 5 août 1801 à Livourne, qui épousa en 1822 Marius Malcor. Elle naquit dans la maison de son oncle François Gaspard.

Bien après la fin des troubles révolutionnaires, probablement en 1806⁽²⁾, la famille Coulomb revint à Toulon mais l'aîné au moins continua à habiter Livourne. Joseph, enrôlé dans les armées de Napoléon, fut fait prisonnier et passa plusieurs années "sur les pontons de l'Angleterre". Il en revint en 1814.

François, l'aîné, prit possession de ce qui subsistait de la fortune de son père dont les magasins avaient été pillés pendant la Révolution. Il exerça lui aussi la profession de négociant.

Prenant argument de la diminution de valeur de l'héritage, il refusa de verser à son frère et à ses sœurs l'intégralité des legs prescrits par le testament paternel et leur consentit seulement des prêts à titre d'acomptes. La dispute fut vive ! En 1802 les légataires prirent hypothèque sur les biens de leur aîné et c'est en 1815 seulement que les deux frères se mirent d'accord sur une transaction. Le cadet accepta que sa créance fût réduite de presque moitié (22 500 francs au lieu de 30 000 plus les intérêts). Voici l'exposé des motifs qui se trouve en tête de l'acte de compromis. Il présente l'affaire de façon fort édifiante mais la réalité le fut peut-être moins.

"Au décès de sieur Gaspard Coulomb, son fils cadet Joseph n'ayant pas atteint sa majorité le paiement de son legs fut "différé pour attendre l'époque qu'il pourrait le recevoir ou "quittancer".

(1) Joseph Simeon le second fils se fit embaucher comme cuisinier

(2) Gabriel Arcey supposait que c'était en 1802. Sophie Rigaud est morte en 1806 à Cognac. Son mari enseigne de vaisseau

"Dans cet intervalle, des évènements imprévus, fâcheux et
 "désastreux étant arrivés à Toulon par suite de siège et prise
 "de cette ville, la majeure partie des habitants et des fa-
 "milles qui l'habitaient, ayant été obligés de s'expatrier, le
 "fils aîné François Coulomb et sa famille furent de ce nombre
 "et se réfugièrent à Livourne où ils s'y trouvent encore.

"Vers cette époque, le sieur Joseph Coulomb ayant pris son
 "parti pour l'armée, il y servit pendant plusieurs années
 "et ensuite fait prisonnier. Il a été de retour de l'Angleterre
 "depuis environ un an (1814).

"Il est résulté que par les tourbillons sans frein occasionnés
 "par les évènements susdits la plus forte partie de l'héré-
 "dité dudit sieur Gaspard Coulomb, leur père, consistant en mar-
 "chandises et effets mobiliers qui étaient déposés en magasin
 "et dans la maison que ledit sieur François Coulomb habitait
 "disparut de manière que l'hérédité ne se trouva plus, en
 "réalité qu'à la majeure partie des immeubles et à quelques
 "dettes actives qui se sont trouvées de nulle valeur ^{à cause} de l'in-
 "solvabilité de ceux qui les avaient contractées et dont la
 "plupart avaient été obligés de s'expatrier.

"Sur quoi ledit sieur Joseph Coulomb qui est de retour de
 "Livourne où il a passé quelque temps avec son frère, n'igno-
 "rant pas les faits désastreux occasionnés par les évènements
 "susdits qui ont principalement frappé une grande partie
 "des biens de l'hérédité de son père, aurait témoigné à son
 "dit frère, qui lui en a donné de plus une connaissance exacte,
 "qu'il n'était pas juste que celui-ci en supportât seul le
 "poids et qu'il consentait volontiers à en supporter une perte
 "proportionnée à la valeur restante de la susdite, applicable
 "sur le montant de son legs.

"Le sieur François Coulomb, pénétré des bons sentiments de son
 "frère et l'un et l'autre animés du désir de venir à un arran-
 "gement définitif et à consolider les liens du sang qui doivent
 "unir deux frères, avec l'assistance et l'entremise de quelque
 "amis communs, ont convenu ce qui suit" etc...

Le règlement de la dot de Sophie, morte dans l'intervall
 ne se fit d'ailleurs que sept ans plus tard en 1822 quand sa

fille devint majeure et à la veille de son mariage avec Marius Malcor. Les oncles firent preuve de peu de bonne volonté ; on en trouvera le récit dans un chapitre suivant.

François Coulomb se retira à La Cadière, village natal de son père et aussi de sa femme.

La veuve de Gaspard recueillit dans sa maison de la rue Bourbon sa petite fille orpheline Louise Rigaud ; elle poussa à son mariage avec Marius Malcor alors que ses fils y étaient peu favorables. Elle mourut le 24 octobre 1826. Dans sa succession on aurait dû retrouver sa dot mais les héritiers renoncèrent à la réclamer à leur frère aîné. Un acte fut dressé pour constater que nul ne contesterait désormais la façon dont avait été réglée la succession de Gaspard Coulomb. Ainsi s'éteignit une controverse qui s'était prolongée 36 ans.

Les rapports des Coulomb avec les Rigaud n'étaient semble-t-il pas très amicaux non plus. D'après mon grand'père, ils ne parlaient jamais de sa famille paternelle à la petite Lise Rigaud dont ils avaient la garde. Ma grand'mère écrivait à ce sujet en 1901 : "Les souvenirs de la Révolution sont laissés dans l'oubli. Il se fit sous la Restauration et le règne de Louis Philippe une conspiration du silence sur les événements et les familles". Mon grand'père est plus précis : "Les Coulomb paraissent avoir eu la volonté de cacher à Lise Rigaud la mort de son grand'père dans les prisons révolutionnaires. Elle n'était entourée que d'amis attachés au régime nouveau et faisant litière des sombres souvenirs du passé. C'était la tactique de ceux qui jouissent sans scrupules des biens des émigrés". Les Coulomb avaient pourtant été eux aussi des émigrés mais s'ils avaient, avant ou après, acquis des biens nationaux, ils avaient commis une faute qui, aux yeux de beaucoup à cette époque, était impardonnable.

Après son mariage avec Marius Malcor Lise renoua avec la famille Rigaud.

CHAPITRE IIIMarius Malcor, mon arrière grand'père
de 1835 à 1881

Dans le chapitre précédent la vie de Marius se trouve racontée avec celle de son père Claude depuis sa naissance en 1796 jusqu'à la mort de Claude en 1835. A cette date Marius a 39 ans ; il est commis principal au port de Toulon, ses appointements sont de 2 100 francs par an. Il lui reste encore cinq enfants : Marius, Edouard, Frédéric (mon grand'père), Victor et Paul dont les âges s'échelonnent de 12 à 5 ans. Il avait perdu deux filles en bas âge et il perdra encore dès leur naissance deux autres enfants. Mais les cinq enfants qui passèrent l'âge de deux ans moururent âgés en moyenne à 73 ans et mon grand'père a atteint 90 ans.

Un document de 1831 permet de faire le point sur la valeur des biens de Marius vers cette époque. Il dispose d'un capital de 71 400 francs réparti comme suit :

Rentes sur l'Etat	41 400 francs
Prêts divers	6 000 francs (dont 1 500 à un Rigaud
Maison 7 rue St Roch	24 000 francs

Le statut de la maison n'est pas très clair. Elle appartient à sa grand'mère, mais il y a fait des travaux à ses frais (3000 francs) pour "la continuer".

Au taux de 5 % les rentes et les prêts lui rapportent 2 370 francs par an, c'est-à-dire plus que ses appointements. En somme du point de vue de ses ressources il est davantage un rentier qu'un fonctionnaire ; pendant les quatre années 1828-1831 il a pu économiser 2 600 francs soit 15 % de ses revenus.

A titre de curiosité je note qu'en 1828 il gardait 22 000 francs en or et en argent ; le reste de ses fonds

était placé chez des banquiers ou des notaires. Est-ce l'avènement de Louis Philippe qui l'a conduit à renoncer à garder des espèces et à acquérir des rentes sur l'Etat ?

Je me demande d'où peut lui être venue cette petite fortune. Son père lui a certes versé 4 000 francs en exécution de son contrat de mariage et il a encaissé la dot de sa femme en espèces soit 12 600 francs mais nous sommes encore loin du compte car en 1831 il n'avait pas encore hérité de ses parents.

Quoi qu'il en soit mon grand'père racontait que sa famille vivait plutôt chichement. Il assurait même que ses quatre frères et lui couchaient les uns au dessus des autres dans un même placard. Cela me paraît invraisemblable ; ce placard aurait dû être gigantesque, l'aîné ayant déjà 13 ans quand le benjamin fut en âge de quitter un berceau.

En 1826 alors que Marius n'avait encore que trois enfants, Claude lui conseillait déjà de ne pas chercher à changer de résidence "vu sa nombreuse famille et les intérêts qui le rattachent à Toulon à moins qu'il ne réussisse à se faire nommer à Marseille, seul déplacement qui puisse être favorable car les voyages lointains sont ruineux s'il n'y a pas augmentation de grade". Marius suivra ce conseil et restera en poste à Toulon. Il ne fit même pas de service en mer comme tant d'autres Malcor appartenant à l'administration de la Marine.

Revenons maintenant à ^{la} chronique familiale à partir de 1835.

Comme je l'ai déjà dit Antoinette Guion "la soeur adorée" de ses frères Claude et Alexandre mourut deux jours après Claude et vraisemblablement victime de l'épidémie de choléra "sans précédent" de 1835. Elle vivait d'une petite pension que lui faisaient ses frères après la ruine et la mort de son mari. Aussi son héritage fut-il bien maigre : 2 479 francs dont un troupeau de moutons pour 332 francs, deux bagues 140 francs, une montre 30 francs, un dé en argent 4 francs. Les funérailles coûtèrent 131 francs, les

droits de succession 99. Il resta 324 francs pour chacun de ses sept frères et soeurs.

En 1839 Marius est promu garde magasin de 2° classe et en 1844 à 49 ans il passe à la 1ère classe. Mais cette carrière plutôt brillante est soudain brisée en 1846.

A la suite des malversations d'un garde magasin du port de Rochefort le ministère de la Marine entreprit cette année là une enquête générale dans tous les ports de France. L'enquêteur envoyé à Toulon fit sur la gestion de Marius un rapport défavorable. D'après une note rédigée à la troisième personne mais qui me semble avoir été au moins inspirée par "l'accusé", il lui était reproché un boni d'inventaire sur les blés, un mali d'inventaire sur les vins et une mauvaise tenue de^{sa} comptabilité. La note reconnaît que les livres n'étaient pas en ordre mais sur des points mineurs et l'explique par une refonte complète de la comptabilité que Marius était en train de réaliser. L'erreur sur les blés est expliquée par la passation en écritures tous les mois d'une perte pour déchets évaluée forfaitairement et un peu trop élevée. L'explication de l'erreur sur les vins est moins claire : on invoque à la fois le séchage des tonneaux, un transvasement supplémentaire initialement non prévu et la position plus ou moins horizontale (?) des futs. Au total les bonis ou malis se montaient à moins de 1 % des entrées et ils étaient moindres que dans les autres ports.

Ces arguments n'empêchèrent pas l'enquêteur de conclure dans un rapport au Roi : "Les preuves manquent pour livrer M. Malcor aux poursuites de la Justice mais sa gestion a été telle que la confiance du gouvernement doit lui être complètement retirée".

Dès le 28 août (1846) Marius avait demandé de cesser ses fonctions de garde magasin et le 22 novembre il fut mis à la retraite d'office "par retrait d'emploi à titre de sanction pour négligences dans la tenue des écritures".

Pendant deux ans le pauvre homme essaya en vain de

faire revenir l'administration sur sa décision. La note anonyme que j'ai citée est de février 1848. La révolution de ce même mois, suivie de la proclamation de la République, deuxième du nom, fit espérer à Marius que les nouveaux dirigeants du ministère de la Marine lui seraient moins défavorables. Le 12 juillet 1848 il sollicite en ces termes sa réintégration : "Après avoir réclamé contre la mesure qui m'a brusquement atteint et le coeur navré d'une disgrâce inattendue, je me suis soumis avec respect à la décision prise espérant que l'examen de mes comptes éclairerait l'Autorité". La direction du port de Toulon demanda le 7 septembre au Ministre la réintégration de Marius, "acte de justice et de bienveillance". Elle affirma "avoir toujours ignoré ce que l'on reprochait exactement à M. Malcor". Je note toutefois qu'elle écarte la réintégration à Toulon et propose Cherbourg. Des députés soutinrent la demande de Marius mais l'Autorité républicaine ne se laissa pas émouvoir et emboîta le pas de l'Autorité royaliste : le 14 février 1849 Marius est admis à faire valoir ses droits à la retraite ; on lui reconnaît 30 ans et 6 mois de service.

En août 1849 meurt la mère de Marius, Marie née Guigou ; elle avait 81 ans. Elle laisse :

- 1) la maison du 7 rue St Roch qu'elle avait achetée en 1822 et hypothéquée en garantie de la dot de sa belle fille. Payée 22 000 francs en 1822 cette maison est évaluée à 40 000 francs 27 ans plus tard, mais il semble qu'on y avait fait beaucoup de travaux ,
 - 2) une maison 13 rue St Androin, dite le moulin à huile, évaluée à 24 000 francs ,
 - 3) 2 000 francs en espèces ,
 - 4) le mobilier de la maison : 440 francs ,
 - 5) du linge : 210 francs
 - 6) une montre en or : 100 francs et six couverts en argent : 200 francs,
- soit au total 67 000 francs environ. Ce n'était pas là un

héritage négligeable.

Je sais peu de chose sur la vie du ménage de Marius après son départ en retraite. Il vivait dans la maison du 3 place St Roch que Marius avait embelli au point que mon grand'père assure qu'elle était son oeuvre. (Je ne sais ce que devint la maison sise au 7 ^{rue St Roch} ~~de cette même place~~). Louise fit de longs séjours avec ses enfants dans la propriété de son oncle Edouard Rigaud et Frédéric en garda un si bon souvenir qu'à son retour de la Réunion il voulut d'abord se loger au voisinage au Cros de Cagnes.

Marius semble avoir quelque peu voyagé. En 1840 il était allé aux Baléares d'où il avait rapporté un album de dessins. D'après mon grand'père, il serait allé plusieurs fois en Italie pour y acheter des tableaux.

Son père avait déjà rassemblé des peintures. A l'âge de 17 ans Marius commença ^{à l'imiter} ~~à dessiner~~. On se rappelle qu'il avait suivi longtemps des cours de dessin ; il devait être fort doué pour que sa famille fit cette dépense.

Il s'intéressa particulièrement aux peintres italiens mais aussi aux artistes provençaux et notamment à Puget dont il possédait cinq dessins à l'encre de Chine ; le tableau de Puget représentant une bataille navale, que nous possédons encore, vient certainement de sa collection. Il fit des achats un peu partout en Provence, à Marseille, Aix, Avignon, Cassis, la Ciotat, Toulon, en particulier aux ventes aux enchères, mais il parcourait aussi les villages "pour acheter à des familles pauvres les toiles de valeur qu'elles pouvaient avoir conservées".

Il se constitua aussi une bibliothèque de livres d'art qui comprenait notamment une encyclopédie en 32 volumes, les Annales du Musée de Londres en 18 volumes, une "Histoire des peintres de toutes les écoles" et mon grand'père assure qu'il les consultait souvent. Il en donna à la bibliothèque populaire de Toulon.

C'était donc, au moins dans ce domaine, un homme cultivé. On peut peut-être faire des réserves sur ses goûts et sur son flair. J'en parlerai plus loin à l'occasion de la vente de ses tableaux.

Il acquit ainsi à Toulon une certaine réputation d'amat-
 teur éclairé. Dès 1840 il fut nommé membre de la commission
 chargée par la Mairie de choisir les tableaux à placer dans
 le nouveau musée qui venait d'être ouvert.⁽¹⁾ Il a fait l'objet
 d'une notice dans un livre intitulé : "Amateurs collection-
 neurs" publié en 1895, donc longtemps après sa mort, par Ch.
 Ginioux professeur au lycée de Toulon. Il semble avoir été
 un personnage assez attachant, ayant bon nombre d'amis et de
 relations. Il nous reste de lui une photographie qui date
 sans doute des environs de sa soixantième année. Elle révèle
 une figure ouverte, sympathique ; la tête est belle, les
 traits réguliers, les cheveux sont encore noirs mais le front
 est fort dégarni. Le visage est glabre, les joues un peu creu-
 ses.

Ses cinq garçons firent de bonnes études et réussirent
 bien ou très bien dans leurs carrières respectives.

L'aîné, prénommé Marius comme son père, entra comme lui
 et son grand-père dans l'Administration de la Marine mais il
 monta beaucoup plus haut dans la hiérarchie puisqu'il devint
 Commissaire Général. Il épousa en 1862 à Alexandrie Elise
 Amic, soeur de mon grand-père maternel, et c'est ainsi que
 commença l'alliance des familles Amic et Malcor. Il est sou-
 vent question de lui dans l'histoire de la famille Amic. Le
 second fils, Edouard, passa par l'Ecole Navale et appartint
 donc au corps des officiers de Marine qui à Toulon tenait le
 haut du pavé. Il se maria mais n'eut pas d'enfant.

Le troisième, mon grand-père Frédéric, entra lui aussi
 dans l'Administration de la Marine mais il y fit une carrière
 bien moins brillante que son aîné. Il sera l'objet du chapitre
 suivant.

Le quatrième fils, Victor, entra dans les Contributions

(1) Il fut aussi membre d'une commission chargée d'empêcher
 la dégradation des oeuvres de Puget

Indirectes et y finit directeur. Je ne sais de lui que ce qu'en écrivit mon grand'père quand il apprit sa mort en 1901 : "Fils affectionné, oncle généreux, ami dévoué, fonctionnaire d'élite, Victor ne s'est pas créé une famille. Il en a craint sans doute les exigences. Il n'en a pas connu les joies, les afflictions non plus."

Paul, le cinquième fils, admis à l'Ecole Navale en 1846 en fut licencié l'année suivante avec douze de ses camarades pour faits d'indiscipline. Il se présenta alors à St Cyr et fit carrière dans l'Armée où il devint colonel.

On trouvera ci après une note annexe sur la vie de Marius, Edouard et Paul. De ce qui vient déjà d'être dit, il résulte que les cinq frères montèrent d'un échelon dans la hiérarchie sociale, mais je remarque que cet échelon avait déjà été franchi par leurs oncles, fils d'Alexandre Malcor. Dans cette branche de la famille on était passé en trois générations d'un pauvre paysan (Auban) à un artisan (Antoine), à un fonctionnaire de rang modeste (~~Marius~~ ^(Alexandre)) et enfin à un général (Ernest).

Pourquoi fallut-il une génération de plus pour notre branche ? Peut-être parce qu'Alexandre était un plus gros travailleur ou s'enrichit plus que son frère Claude⁽¹⁾, peut-être parce que Marius avait un tempérament d'artiste et moins de goût pour le travail, peut-être encore parce que Marius, resté seul héritier de ses parents, était mieux assuré de revenus convenables que ses cousins germains qui étaient cinq à se partager l'héritage d'Alexandre. On peut rêver là dessus.

En 1869, Marius perdit sa femme âgée de 68 ans. Gabriel Ancy, rapportant ce qu'on en disait dans la famille, écrit : "On se la rappelle usée sans doute par les soucis d'une telle famille à élever et entretenir mais pleine de vie et d'activité. Jeune, elle avait été une brune mutine avec de beaux yeux". Elle s'occupait généreusement de ses parents pauvres (?). Sa petite fille, la charmante Jeanne Ancy, lui ressemblait beaucoup.

(1) peut être encore parce que la femme d'Alexandre avait apporté une belle dot; elle était cultivée, savait l'anglais et a peut être poussé ses fils aux études. Marseille offrait

En 1857 Louise avait fait un testament laissant à son mari l'usufruit de la moitié de ses biens mais l'acte de succession assure qu'elle n'avait pas laissé de testament. Peu de temps avant sa mort elle avait renoncé à sa part dans la succession de son oncle Rigaud ; était-ce pour secourir les autres héritiers ?

Elle ne possédait guère en propre que sa dot : 12 600 francs (qui était une simple créance sur son mari) et la maison de la rue Magnaque évaluée 12 000 francs (contre 6 000 en 1822). A cela s'ajoutaient cependant 470 francs en rentes, 300 francs à la caisse d'épargne et 5 600 francs en espèces qui furent déduits des avances d'hoirie faites par Marius à ses fils.

En 1872 Marius vendit au musée de Toulon 21 tableaux de sa collection ; c'était le dernier épisode d'une longue histoire :

Dès 1857 il avait fait don à ce musée alors tout nouvellement créé de six toiles dont un Carrache. En 1858 il proposa au maire de la ville de lui vendre une vingtaine d'oeuvres d'art qui, écrivait-il, "peuvent prendre un rang distingué dans les collections les plus estimables". Le maire répondit prudemment que la commune n'était pas assez riche pour consacrer beaucoup d'argent à l'achat d'oeuvres d'art mais demanda néanmoins que Marius indiquât un prix ; il ajoutait qu'il examinerait cette proposition avec attention et que "il ne dépendra pas de lui assurément qu'il ne lui soit donné la suite dont elle est susceptible". Une promesse aussi peu compromettante dut décevoir Marius qui répondit qu'il attendrait un moment plus opportun et proposa que, dans l'intervalle, le Musée reçût à titre de prêt une vingtaine de toiles, grâce à quoi on pourrait garnir une salle encore vide. Le Maire se confondit en remerciements mais, toujours prudent, ajouta que, bien entendu, le prêteur devrait assurer l'entretien des tableaux et ne réclamer à la ville aucune indemnité s'ils venaient à être endommagés. Marius l'accepta et les tableaux entrèrent au Musée où ils occupent encore aujourd'hui une salle qui porte notre nom. Parmi eux je citerai le portrait

par David de deux filles de Joseph Bonaparte et deux toiles "attribuées" respectivement à Jordaens et Largillière.

En 1862 un journal malveillant publia un article regrettant que "le musée de Toulon fût encombré de tableaux sans valeur qui ne lui appartenaient même pas". On imagine aisément les tempêtes dans un verre d'eau qui durent agiter le petit monde de Toulon à cette occasion !

En 1866 Marius avait 71 ans et l'idée lui vint de proposer de céder ses 21 tableaux contre une rente viagère. Cette solution avait l'avantage d'épargner au Musée une trop rapide sortie d'argent ; en contrepartie elle lésait les fils de Marius en cas de décès prématuré de leur père. Il fallut cinq ans pour que la ville se décidât à l'accepter. A ce moment là, en 1872, Marius avait 76 ans et on pouvait penser que la rente viagère ne serait pas payée longtemps. On la fixa à 1 000 francs. Toujours prudente, la Ville demanda que les héritiers approuvent cette vente, ce qui, rapporte un journal local, "fut fait avec la meilleure grâce du monde".

Comme Marius vécut jusqu'à 85 ans, il reçut neuf annuités soit 9 000 francs ; c'était à mille francs près la valeur qu'il attribuait à ses tableaux de sorte que le sacrifice des fils ne fut pas ^{trop} grand⁽¹⁾ et que pour la Ville l'opération fut moins brillante qu'elle ne l'espérait quand elle la conclut.

Marius tenait un catalogue de ses achats, de ses ventes et de ses assez nombreux dons. Nous savons ainsi qu'en 68 ans il avait acquis 940 tableaux, en avait revendu 303, avait fait don de 112 autres à des églises, des parents ou des amis et qu'à sa mort sa collection se composait de 525 toiles qui couvraient les murs de deux étages dans son domicile place St Roch et d'un étage dans une autre maison.

La tradition familiale garde le souvenir d'un autre amateur passionné de peinture : M. Saboureau, beau-frère de ma grand'mère paternelle. Je me rappelle fort bien que, lui

(1) même si l'on tient compte du fait que la Ville n'a pas eu à payer d'intérêts

aussi, avait entièrement couvert de tableaux les murs de son appartement. On disait qu'il y avait même dans les cabinets une toile représentant une femme respirant une rose. Mais le père Saboureau mieux inspiré que Marius avait acheté beaucoup de Monticelli, peintre marseillais qui finit par être très apprécié. C'était un ami de Cézanne ; Van Gogh faisait beaucoup de cas de sa peinture. Les Monticelli des Saboureau se vendirent très bien.

Marius avait exprimé le souhait que les tableaux qu'il avait gardés fussent vendus après sa mort. Mon grand-père assure qu'il craignait que le partage des tableaux ne fit naître des conflits entre ses fils ; on les aurait pourtant évités en constituant cinq lots égaux et en les tirant au sort. Quoi qu'il en soit, sa volonté fut respectée : le conservateur du Musée de Toulon et un "distingué professeur de dessin du Lycée" choisirent les 78 plus belles pièces et on les envoya à l'Hôtel des Ventes de Paris.

Dans la lettre où il en accusait réception, le commissaire priseur parisien n'était pas très encourageant : "les tableaux, écrivait-il, n'ont absolument aucune valeur à l'exception de trois Breughel qui peuvent peut-être valoir 3 000 francs. En fait la vente fut meilleure qu'il ne le pronostiquait. Les trois Breughel firent (ensemble) 2 680 francs mais un intérieur de corps de garde attribué à Teniers atteignit 2 500 francs. Aucun des autres tableaux ne se vendit plus de 300 francs ; le plus coté d'entre eux fut une Vierge aux Anges d'un Jacques Stello, puis venaient un Médecin des urines de Horemaus, un Adam et Eve de Grünewald, des "Personnages dans un parc" de Franck, un "Paysage Marine genre Joseph Vernet" et un buste en marbre de Louis XIV adolescent attribué à Puget ; les Carrache, Caravage, Le Nain, Puget ou soi disant tels ne dépassèrent pas deux cents francs ; une cinquantaine ne trouvèrent acquéreur qu'à moins de 50 francs et sept ne purent être vendus.

Au total la vente de Paris rapporta 9 924 francs et tous frais déduits il resta 8 200 francs.

Les 450 tableaux qu'on avait gardés à Toulon parce que leur valeur était jugée trop faible furent partagés entre les cinq fils. Je doute qu'ils aient longtemps conservé les 90 toiles qui revinrent à chacun.

En définitive la collection rassemblée en 68 ans par Marius fut cédée pour 17 000 francs ; il l'avait estimée quelques années plus tôt à 24 000. Quelle n'aurait pas été sa valeur aujourd'hui s'il s'était intéressé non pas même aux peintres impressionnistes pourtant déjà connus à Paris douze ans avant sa mort mais simplement aux artistes provençaux tels le marseillais Monticelli ou mieux encore l'aixois Cézanne ?

Marius mourut le 13 août 1881 à 85 ans, le premier dans notre famille à atteindre un âge aussi avancé : "Ses infirmités le retenaient dans son appartement" mais il avait gardé sa lucidité et son humeur égale. Ses cinq fils vinrent de tous les coins de France assister à sa mort.

Un document établi entre 1860 et 1872 pour une assurance nous fait connaître les immeubles qu'il possédait alors ; on le trouvera en annexe. Je note simplement ici qu'il s'agissait de quatre maisons : celle de la rue St Roch (estimée 29 000 francs avec le mobilier) venait des Guigou ; il en était de même de celles de la rue St Androin et du cul de sac de même nom (estimées 26 000 francs) ; quant à celle de la rue Magnaque (estimée 10 000 francs) elle venait des Coulomb via les Rigaud. Ainsi tous ces immeubles provenaient des belles familles.

J'ignore le montant des valeurs mobilières et des espèces laissées par Marius ; de toute façon il est certain que son patrimoine s'était accru tout au long de sa vie et qu'il n'était pas négligeable, mais la part qui revint à chacun des cinq fils fut certainement médiocre et comme on le verra plus loin, mon grand'père en particulier ne fut jamais bien riche.

CHAPITRE IV

Marius, Edouard, Victor et Paul Malcor,
 les frères de mon grand'père Frédéric
 1823 - 1901

Les cinq frères ont tous fait carrière au service de l'Etat, quatre l'auraient fait dans la Marine si Paul ne s'était pas fait licencié de l'Ecole Navale. Cette similitude de vocations laisse voir combien était puissante - au moins à Toulon - l'influence du milieu.

Quatre dépassèrent 65 ans, mon grand'père alla jusqu'à 90.

A Marius Malcor 1823 - 1898

J'en ai déjà assez longuement parlé dans l'histoire de la famille Amic car il avait épousé une soeur de mon grand'père, Elise. Je me bornerai ici à retracer sa carrière telle que nous la révèlent les archives de la Marine Nationale.

Après des études commencées à Toulon et poursuivies, je ne sais pourquoi à Lyon, il entra en 1842, âgé de 18 ans, au commissariat de la Marine à Toulon comme écrivain. En 1843 il est nommé commis entretenu et, quelques années plus tard, affecté à Paris. Il assiste ainsi à la révolution de février 1848, tombe malade d'une angine, puis la même année est affecté comme commis d'administration - aide commissaire - à la frégate La Sibylle en partance pour les Antilles. A 25 ans il avait donc déjà rang d'officier. Il est alors noté : "conduite irréprochable, très capable et zélé". En 1850 il est envoyé à Alger puis de nouveau à la Martinique. En 1852 nouvel éloge de ses chefs : "Aptitudes remarquables. Zèle très grand. Santé délicate compromise gravement par un excès de travail qui lui a fait contracter la fièvre jaune (Pasteur est encore inconnu !), "sauvé contre toute attente" on lui accorde un congé de trois mois qu'il passe à Paris. En 1853 nouveau congé de quatre mois avec la mention : "sujet hors ligne, miraculeusement guéri ; sa santé à cause de sa diarrhée

réclame un long repos".

Il retourne aux Antilles mais demande en 1854 son retour en France, demande appuyée par son chef qui se déclare "content de ses services mais pas de son caractère". La suite de ce récit montrera que Marius fut selon ses chefs tantôt porté aux nues (cas le plus fréquent) tantôt quelque peu critiqué.

En 1854 il est à bord du Gomer, navire affecté à l'escadre franco britannique qui, au début de la guerre dite de Crimée, vint attaquer les côtes russes de la Baltique. Son frère Edouard faisait aussi partie de cette expédition ; ils assistèrent à la prise de la citadelle de Bomarsund dans la partie orientale de l'archipel des îles d'Aland. Là Marius fut "frôlé de près" par un boulet russe. La flotte mit ensuite le blocus devant le port de Cronstadt.

Marius fut embarqué ensuite sur le Duperré qui s'en allait en Crimée. Il y eut ainsi un jour où se trouvèrent réunis autour d'une table devant Sébastopol : Marius, ses frères Edouard et Paul et ses cousins Alban, Théodore et Ernest. Gabriel Ancey a noté que "la campagne de Crimée lui était restée très présente avec ses dangers et ses horreurs. Une icône de St Nicolas enlevée à quelque isba fut le modeste trophée qu'il rapporta de cette guerre". A cette date, d'après ses notes, sa santé est devenue bonne.

En 1857 il est nommé à Toulon, "commissaire des chiourmes" c'est-à-dire qu'il avait la direction ^{de l'intendance} des forçats. En cette qualité il se signala dans la lutte contre un incendie de la boulangerie du port en 1859.

En 1860 il fut envoyé à Alexandrie d'Egypte pour diriger le service nouvellement créé pour assurer le transit des troupes et du matériel destiné à l'expédition de Chine. Les notes de 1861 lui reconnaissent "les qualités les plus distinguées" ; celles de 1862 sont plus précises : "Il a assuré l'approvisionnement de 80 bâtiments, fourni un travail sans repos intelligence d'élite dévouement à toute

épreuve". Cette année là on le charge de négocier avec un roitelet local l'annexion d'Obock, petit port de la Côte des Somalis qui sera plus tard détrôné par Djibouti. Les fonds nécessaires à cette opération passent par ses mains.

Cette même année il est fait chevalier de la Légion d'Honneur à 39 ans et épouse Elise Amic, soeur de mon grand' père ; dans l'histoire de la famille Amic j'ai fait le récit de cet épisode.

En 1863 on le félicite d'avoir assuré le ravitaillement de 100 bâtiments et 20 000 marins. Cette année là le dernier bâtiment de l'expédition française revient de Chine mais Marius reste encore deux ans à Alexandrie pour liquider les affaires. Ceci fait, il demande en 1865 son retour en France en invoquant son état de santé : "rhumatisme articulaire et gastrologie tenace". Il est alors nommé Commissaire adjoint et affecté au Service de l'Inscription Maritime de Marseille. Sa santé est jugée successivement "un peu fatiguée, assez faible et délicate" pendant les trois années qui suivent. Son chef, qui d'après Gabriel Ancey était son ami, ne le note pas très amicalement. En 1866 il écrit : "Serait parfait s'il poussait un peu moins loin la bienveillance à l'égard de ses employés ; avec un peu plus d'ordre et de méthode produirait davantage sans avoir à travailler de jour et de nuit" ; en 1869 le préfet maritime ne le propose pas à l'avancement "en présence de sujets qu'il croit plus capables et plus dignes" et pourtant cette même année le supérieur direct de Marius avait noté : "Aimé et apprécié de ses marins, possède l'art de prévenir les conflits". Je pense que ces divergences étaient dues à la façon de juger la manière bon enfant dont Marius dirigeait son personnel : certains la trouvaient trop libérale.

Les évènements n'allaient pas tarder à montrer qui avait raison. En 1871 la Commune triompha un moment à Marseille. Voici ce qu'en a dit 27 ans plus tard le Commissaire de la Marine Neveu à l'enterrement de Marius :

"Un jour vint, jour sombre dont le souvenir nous oppresse encore, où l'insurrection maîtresse de Marseille nécessita l'intervention des compagnies de débarquement de Marine amenées par les cuirassés *la Couronne* et *le Magnanime*. Marius Malcor se fit le guide du détachement qui venait reprendre la Préfecture et prouva qu'il savait à son heure faire courageusement face au danger". Il y entra sans coup férir alors que le général Espivent n'osait pas attaquer.

J'imagine que parmi les occupants de la Préfecture devaient se trouver bon nombre d'inscrits maritimes et que la popularité acquise par Marius auprès de ceux-ci grâce à sa façon bienveillante de traiter leurs affaires lui permit de leur faire accepter de se retirer sans combattre. Le discours précité rappelle d'ailleurs aussi que "Marius avait pendant cette période troublée réussi, non sans danger, à assurer la marche de son service alors que partout ailleurs la vie administrative était suspendue". Le Préfet maritime note lui même qu'il a rendu de grands services pendant les "événements" par son influence très grande sur la population maritime. Quant au Commissaire Général de la Marine, il écrit au Préfet :

"Depuis huit mois la ville de Marseille a été constamment agitée ; les désordres y ont été fréquents et à deux reprises la guerre civile y a ensanglanté les rues. Cette regrettable situation qui, je l'espère bien, est parvenue à son terme a rendu fort difficile l'exercice de l'autorité alors surtout que la force morale était la seule sur laquelle il fut possible de s'appuyer."

"Dans cette série de mauvais jours j'ai été frappé bien souvent de la manière d'être de M. le Commissaire adjoint Malcor dont l'énergie, l'intelligence et l'esprit de conciliation m'ont été des plus précieux ; il a su faire respecter la règle, calmer les ardeurs intempestives et concilier tous les intérêts ; homme juste et bon il possède la confiance des armateurs non moins que celle des matelots qu'il a réussi à maintenir dans la ligne du devoir : dans l'affaire des grèves notamment son concours m'a été très utile de même que sa vigoureuse intervention m'a valu un prompt élargissement lorsque

j'ai été incarcéré le 14 septembre dernier. Lors des affaires des mois de novembre et d'avril, M. Malcor a pris les meilleures mesures pour venir en aide au pouvoir légal et je n'hésite pas à déclarer que l'excellente attitude de notre population maritime est en grande partie le fait de cet administrateur distingué". Là dessus il propose de la nommer sans plus attendre au grade de Commissaire de la Marine.

L'avocat Crémieux, un des chefs de l'insurrection fut condamné à mort et Marius assista à son exécution.

En 1872 Marius fut promu Commissaire de la Marine et ses notes, cette année là, célébrent "son beau caractère, sa grande fermeté". Il est affecté à la Direction du Détail des Travaux du port de Toulon.

En 1873 Marius demande un congé de six mois en demi solde pour retourner en Egypte afin de régler des affaires de famille. On lui accorde deux mois mais il obtient ensuite une rallonge de deux mois. Il voyage à ses frais avec son fils Louis sur un bateau de l'Etat.

En 1879 il est envoyé en mission à Paris comme rapporteur de la commission chargée de la réorganisation des équipages de la Flotte.

Dans les notes de 1880 on lit qu' "il est impossible de mieux étudier les questions et de mieux les présenter".

Cette année, il revient à Toulon, puis, nommé à 57 ans Commissaire Général de la Marine, grade le plus élevé dans cette administration, il est affecté au Port du Havre comme Chef du Service de la Marine. Le Préfet Maritime note : "Excellent serviteur, on ne pouvait mieux choisir".

En 1886 pour faire des économies le Ministère de la Marine abaisse à 63 ans l'âge des départs en retraite à la grande déception de Marius qui perd ainsi deux ans de pleine solde alors qu'il n'était pas bien riche. Comme ce fut souvent le cas on revint sur cette mesure quelques années plus tard mais Marius n'en profita évidemment pas. Compte tenu de

ses 45 ans de service dont 9 ans à la mer et 6 ans de campagne, sa retraite fut fixée à 8 000 francs par an.

Il s'installa d'abord à Meudon avec ses enfants mais bientôt revint à Marseille où en 1890 il maria sa fille aînée Jeanne avec Gabriel Ancey. Il habita les huit dernières années de sa vie avec le jeune ménage et le récit s'en trouve dans l'histoire de la famille Amic. Les lettres de sa fille et de son gendre le montrent actif et serviable, généralement gai mais facilement inquiet sur sa santé; il craignait d'avoir une maladie de coeur mais il mourut à 75 ans d'une maladie de la vessie. Etant généreux bien que ses ressources fussent modestes, il était harcelé par bon nombre de "miséreux" que ses enfants ne voyaient pas d'un très bon oeil car "ils lui soutiraient toujours quelque argent."

Ses obsèques eurent lieu - écrivit le Petit Marseillais - "avec tout l'apparat que comportait son grade d'officier de la Légion d'Honneur". Le 141^e régiment de ligne, colonel en tête, avec drapeaux et musique échelonnés le long de la rue, rendait les honneurs militaires. Sur le corbillard était déposé l'uniforme de l'ancien commissaire général de la Marine, constellé de croix. Le deuil était conduit par son fils Louis et ses neveux MM. Pierre et Paul Rolland.

B Edouard Malcor 1825 - 1891

Il fit ses études secondaires au collège de Toulon où il eut comme camarade le fils de Dumont d'Urville "l'illustre marin". A en juger par les prix qu'il eut à la fin de la 4^e (grec, latin et anglais), c'était un assez bon élève plutôt doué pour les lettres; il se révéla par la suite un mathématicien; mais il apprit aussi l'allemand, l'italien, l'espagnol et le portugais.

En 1843 à 18 ans, il entre à l'Ecole Navale et en

sort cinquième. Sa carrière se partagea par moitié entre le service en mer et le service à terre. A en croire les notes de ses supérieurs il avait en 1852 peu de goût pour la navigation et une santé faible, en 1858 une très bonne aptitude au métier de la mer et une bonne santé et en 1859 une faible santé.

C'était, écrit Gabriel Ancey, un petit homme peu expansif.

Le commissaire général de la Marine qui prononça son oraison funèbre a même dit que "ses dehors à première vue semblaient dénoter une nature endormie et froide alors qu'en réalité il avait un coeur des plus impressionnables". Il faut dire aussi que les tirs d'artillerie l'avaient rendu très sourd.

Il fut au début de sa carrière affecté à l'escadre stationnée au Levant, puis sur les côtes d'Afrique.

En 1854, embarqué sur le Trident, il fit la campagne de la Baltique comme son frère aîné Marius, puis comme lui fut envoyé en Crimée où son navire, l'Implacable, assurait les transports de troupe. Il assista au repas organisé devant Sebastopol par son cousin Ernest en l'honneur de la réunion de six Malcor. Autour de 1859, Edouard fut pendant 27 mois embarqué sur le Suffren, vaisseau école des canoniers ; il était alors le capitaine de la compagnie des marins canoniers. C'est à ce moment qu'il devint sourd.

En 1861 il fut affecté sur sa demande à la Commission de Gavres, c'est-à-dire à l'organisme qui était chargé du perfectionnement des canons, des obus et des blindages de Marine. Il participa ainsi à la création des canons modèle 1864.

De 1867 à 1870, arrivé au grade de capitaine de vaisseau, il réembarqua comme chef d'Etat Major de la division navale du Brésil et de la Plata ; il en prit la direction par intérim d'octobre 1870 à avril 1871. Pendant ce séjour

au Brésil, il occupa ses loisirs à la traduction des rapports du gouvernement de don Pedro. Cette traduction se trouve à la bibliothèque de la Marine.

Il fut ensuite directeur du Port de Rochefort et Major de la Flotte.

En 1876, il participa à l'expédition de Cochinchine. Son navire rapatria des malades et il contracta ainsi une dysenterie qui le fit cruellement souffrir tout le reste de sa vie.

En 1877 il est noté : officier hors ligne.

Sa surdité l'empêchant de passer amiral, il fut en 1884 mis à la retraite sur sa demande à l'âge de 59 ans après 41 ans de service dont 19 à la mer (dont 20 mois de guerre) mais on le reprit pendant cinq ans au Ministère de la Marine à Paris comme sous directeur du personnel.

Sa pension s'éleva de 6 000 francs par an.

Il avait épousé à 31 ans en 1856 Joséphine Roubin âgée de 25 ans, fille d'un sous commissaire de la Marine. Le ménage n'eut pas d'enfant. Edouard mourut en mars 1881 et sa veuve en juin de la même année.

Je n'ai pas étudié sérieusement les travaux mathématiques de notre grand oncle ; je sais qu'il s'est intéressé, un des premiers, au calcul matriciel et que ce fut un précurseur. De quel ancêtre tenait-il ses dons ? Notre famille n'avait guère jusque là brillé dans les sciences et elle considéra d'ailleurs Edouard avec le même étonnement qu'une poule trouvant un canard dans sa couvée.

A ses obsèques les honneurs dus à son rang (commandeur de la Légion d'Honneur) lui furent rendus par 400 hommes des équipages de la Flotte. Dans son oraison funèbre, on trouve notamment ces passages : "sa surdité lui permit de se concentrer en lui-même, de se livrer tout entier à ses travaux. Aussi était-il toujours plongé dans

les livres ! En géométrie, il a résolu des problèmes considérés jusque là comme insolubles ; il a découvert certaines formules dont quelques savants seulement ont pu apprécier toute la portée parmi lesquels l'amiral de Jonquières et un professeur allemand qui en font le sujet de leur méditation" (j'ai trouvé à la Bibliothèque nationale son livre : les Calculs géométriques).

"En musique il était de première force ; il lisait à première vue les partitions les plus difficiles".

C Victor Malcor 1829 - 1901

Ses parents auraient voulu qu'il devint médecin de la Marine ; mais il n'avait pas de goût pour cette profession. Il se présenta sans succès à l'Ecole Polytechnique et entra alors dans l'administration des Contributions indirectes.

J'ai cité plus haut ce qu'écrivait à son sujet mon grand père. Voici le texte d'une notice de Gabriel Ancey que je m'en voudrais de déflorer en la paraphrasant :

"Victor Malcor resta le seul célibataire de la famille. Nous savons qu'en 1848 il était à Paris, où la fièvre du 4 février lui dicta une lettre dont l'enthousiasme fut murmuré dans les cafés de Toulon ; c'est toutefois une carrière bien pacifique que la sienne. Elle se fit toute entière dans les Contributions indirectes (1852 à 1894) et les débuts en furent tour à tour la Côte d'or, le Var, l'Isère, les Pyrénées Orientales, le Var (bis), les Bouches du Rhône enfin Toulon, sa ville d'origine où l'âge de la retraite le trouva sous-directeur. M. Lachambre, son chef, reconnaissait de bonne grâce qu'il eût pu se plaindre de n'être pas monté plus haut. Mais sa bonté n'avait d'égale que sa simplicité sur lui-même."

" A Toulon il entretenait des relations affectueuses

avec Mme Pitié, veuve du général poète, alliée à Edouard Malcor. Retraité il resta fidèle à sa ville natale, malgré un séjour de quelque temps à Monaco (où il ne jouait jamais) et dans les environs (Roquebrune). C'est à Toulon qu'il mourut d'une maladie de vessie le 2 octobre 1901. Dans sa crainte d'alarmer les siens, il n'avait consenti à se reconnaître atteint qu'à la dernière extrémité."

D Paul Malcor 1830 - 1885

Il fut reçu à l'Ecole Navale en 1846 à l'âge de 16 ans. Suivant l'usage, son père avait pris au préalable l'engagement de fournir le trousseau et les livres s'il était admis.

En août 1847 il fut renvoyé avec une douzaine de ses camarades : le motif officiel était qu'il avait échoué à l'examen de fin de première année ; mais d'après Gabriel Ancey il y avait eu une "mutinerie". En mars 1848, son oncle Gustave, aide commissaire de la Marine, écrit à Arago, ministre de la Marine de la 2^e République (âgée alors d'un mois seulement) : "Confiant dans l'équité qui préside aujourd'hui à tous les actes de l'administration, j'oserai demander pour mon neveu Paul Malcor le bénéfice de la réintégration à l'Ecole Navale". La lettre fait allusion aussi au fait que les fauteurs de troubles de 1847 ont été déjà l'objet d'une mesure d'indulgence. Reste à savoir si Paul avait participé à la mutinerie ou s'il avait tout bonnement échoué à l'examen. En tout cas il ne fut pas réintégré.

On remarquera que la démarche auprès d'Arago fut faite par un oncle et non par le père ; j'explique cette anomalie par le licenciement dont ce dernier venait d'être l'objet. Je me demande d'autre part si la politique n'a pas joué un rôle dans cette histoire : on a vu que Victor avait été enthousiasmé par la révolution de 1848 ; l'oncle Gustave n'hésitait pas pour sa part à donner le coup de pied à l'âne à la monarchie de Louis Philippe ; était-ce par pure diplomatie ou réelle conviction ?

Quoi qu'il en fût Paul entreprit alors de préparer St Cyr ; il y fut reçu 115° en 1850 et en sortit 260° sur 270 ; ce n'était pas brillant et il avait perdu quatre années mais il n'avait tout de même que 20 ans. Son signalement nous apprend qu'à cette époque il mesurait 1,66 mètre, qu'il avait les yeux gris bleus et les sourcils châtain. Ces frères Malcor n'étaient guère grands (comme leur mère).

A sa sortie de St Cyr, il est affecté au 32è régiment d'infanterie de ligne comme sous-lieutenant et en avril 1855 part pour la Crimée. Il est nommé lieutenant en août, reçoit de la Reine d'Angleterre une décoration et revient en France en juin 1856, la campagne étant terminée. En 1862 il est nommé capitaine et chevalier de la Légion d'Honneur, en 1869 capitaine major.

Il est alors en garnison à Ajaccio et âgé de 39 ans ; il décide d'épouser une veuve de 22 ans, Marthe Canale, qui a déjà une fille : Carmen Pietri. Le Ministre refuse d'abord son autorisation sur le rapport du général commandant la subdivision. Celui-ci relève en effet que la dot de 1 250 F de rente (dont 500 F venant du loyer d'un immeuble) serait réglementaire si elle n'était pas fictive. Le père Canale négociant à Porto Rico n'a que 25 000 francs représentés par des (?) maisons et un commerce de confiserie - mercerie qu'il gère lui-même ; or il a six enfants de sorte que l'épouse devrait rapporter à la succession presque toute sa dot. De plus elle a la charge de son enfant du premier lit. D'autre part "en raison des goûts du capitaine Malcor, la dot est insuffisante". Malgré tous ces arguments, le général puis le Ministre levèrent leur opposition en tenant compte du fait que le grand père de l'orpheline avait de la fortune à Porto Rico.

La guerre de 1870 éclate peu après le mariage. Paul est blessé à la cuisse à la bataille de Rezonville (St Prévat) le 16 août. Le 1er octobre, il est promu chef de bataillon et le 28 il est fait prisonnier avec l'armée de

Bazaine. Il revient de Mayence en avril 1871 et obtient d'être affecté à la Légion Etrangère le 18 mai. Il participe alors à l'attaque de Paris (par les "Versaillais") et aux "opérations" des Buttes Chaumont et de Belleville, ce que mon grand père appelle "la terrible campagne de Paris contre la Commune". Il se pourrait donc qu'il ait assisté à la fusillade du 28 mai au Père Lachaise. Il avait conservé de cette "campagne" un morceau d'un drapeau de la Commune orné d'une tête de la République.

Après avoir passé ensuite quatre mois en Afrique, il change quatre fois de régiment. En 1882, il était à Béziers où il participa aux expulsions de religieux et Gabriel Ancey écrit à ce sujet que "on remarqua le tact avec lequel il sut allier l'accomplissement de sa consigne avec les égards dus à de vénérables solitaires".

En 1885 il est nommé colonel à Mont de Marsan ; mais on découvre alors qu'il est atteint d'une grave maladie de coeur ; il se retire à Ajaccio et y meurt à la suite d'une chute de cheval. Il était âgé de 55 ans.

Gabriel Ancey rapporte que "plein de vie et d'entrain, il était l'une des personnalités les plus brillantes de la famille".

Je n'ai pas pu en juger mais j'ai connu sa veuve qui lui survécut 40 ans et qui était une des curiosités de la famille. On l'appelait "tante Memina". C'était une Corse plus corse que nature, marquée par les usages et les superstitions de son île. Pour ne citer qu'un exemple, dans les journées de deuil les miroirs de sa maison étaient voilés de noir et quand sa fille Pauline décida d'entrer au couvent elle procéda aussi à cette funèbre décoration de son appartement puisqu'elle l'avait perdue.

De son mariage avec Paul Malcor elle avait eu un fils Aimé (1874-1960) et quatre filles Pauline (1872-1962), Victorine (1877-1952), Etiennette (1880-1881) et Hélène (1882-1938).

Victorine épousa en 1918 son cousin germain Louis Malcor ; j'en parlerai plus tard. Ses deux soeurs survivantes se firent religieuses : Pauline, dominicaine, vécut longtemps à Beaune puis à Dijon, Hélène des Dames de Sion passa une grande partie de sa vie en Roumanie et mourut à Oradea Mare. Nous avons vu une fois Hélène qui était venue en congé à Paris en 1938 ou 1939.

Cette famille vécut pauvrement de la maigre pension de la veuve (2 000 francs par an).

Aimé entra dans l'administration des Hypothèques. Il épousa en février 1911 Marguerite Campi d'une famille d'Ajaccio qui avait aussi une propriété à Chambéry. L'année suivante il vint présenter à sa femme "qui était en voie de famille" à ses parents de Provence. Le ~~premier~~ fils qui leur naquit ainsi en 1912, prénommé Paul comme son grand père, fut atteint jeune d'une méningite qui en fit un débile mental. Dix ans plus tard, en 1922, naquit un second fils Jean qui appartint au service juridique de Péchiney à Chambéry. C'était un garçon fort sympathique que nous avons perdu de vue ^t qui a retrouvé ma trace en 1982.